

88

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



**RAPPORT FINAL DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE
L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN
(RASG-AFI/1)**

(Kampala, Ouganda, 26-27 mars 2012)

LES APPELLATIONS ET LA PRESENTATION DES ELEMENTS FIGURANT DANS CETTE PUBLICATION N'IMPLIQUENT L'EXPRESSION D'AUCUNE OPINION DE LA PART DE L'OACI QUANT AUX STATUTS JURIDIQUES D'UN QUELCONQUE PAYS, TERRITOIRE, VILLE OU ZONE NI DE LEURS FRONTIERES OU LIMITES.

TABLE DES MATIERES

Table des matières	1
1ère PARTIE – DEROULEMENT DE LA REUNION	
Lieu et date	3
Bureau et Secrétariat	3
Participation	3
Ouverture de la réunion	4
Ordre du jour	5
Conclusions et décisions	6
2^{ème} PARTIE – RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR	
Point 1: Examen et adoption du projet d'ordre du jour	7
Point 2: Termes de référence et structure organisationnelle du RASG-AFI	7
<ul style="list-style-type: none">• État de la sécurité de l'aviation dans la région AFI, y compris les indicateurs de sécurité• Examen et adoption des termes de référence, de la structure organisationnelle et Élection du Président et des Vice-présidents du RASG-AFI• Examen des mécanismes sous-régionaux actuels et des possibilités d'intégrer leurs activités au RASG-AFI• Manuel de procédures du RASG-AFI	
Point 3: Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP).....	9
<ul style="list-style-type: none">• Mises à jour futures du GASP• Le concept SAFE (Safety Fund): mise en œuvre et classification des contributions• Identification des projets et des ressources du GASP/GASR du RASG-AFI	
Point 4: Etat de mise en œuvre et suivi des recommandations de la réunion SP AFI RAN.....	10
<ul style="list-style-type: none">• Recommandation 3/2- Mise en œuvre du Programme ACIP• Recommandation 4/4- Mise en œuvre du système ADREP/ECCAIRS• Recommandation 4/5-Etablissement d'organismes régionaux d'enquêtes sur les accidents• Identification et résolution des problèmes de sécurité graves	

Point 5: Initiatives régionales de sécurité de l'OACI.....	11
• Mise en place des équipes régionales de sécurité de l'aviation	
• Recommandation 5/8 de la réunion SP AFI-RAN - Stratégies de formation pour la sécurité de l'aviation en Afrique	
• Les programmes COSCAP dans la Région AFI	
Point 6: Autres initiatives de sécurité et organisations régionales dans la Région AFI.....	12
Point 7: Coordination entre le RASG-AFI et l'APIRG.....	13
Point 8: Questions diverses	13

APPENDICES

Appendice 2A	Termes de références génériques des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG)
Appendice 2B	Termes de référence du Groupe régional de Sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien (RASG-AFI)
Appendice 2C	Structure organisationnelle
Appendice 2D	Comité Directeur du RASG-AFI (RASC)
Appendice 2E	Projet de Termes de référence de l'Equipe d'Elaboration des rapports annuels sur la sécurité (ASRT)
Appendice 2F	Manuel de procédures du RASG-AFI
Appendice 8A	Liste des participants

1ère PARTIE – DEROULEMENT DE LA REUNION

1. LIEU ET DATE

1.1 La première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région Afrique-Océan indien (RASG-AFI/1) s'est tenue à l'Hôtel Imperial Royale à Kampala, Ouganda, du 26 au 27 mars 2012 à l'aimable invitation du gouvernement ougandais.

2. LANGUES ET DOCUMENTATION DE BASE

2.1 Les débats se sont déroulés en anglais et en français et la documentation de la réunion a été publiée dans les deux langues, avec services de traduction et d'interprétation simultanée.

3. BUREAU ET SECRETARIAT

3.1 La réunion a été présidée à titre intérimaire, par Monsieur Zephenia Baliddawa, Président du Conseil d'Administration de l'AAC de l'Ouganda, avant l'élection du Président du Groupe.

3.2 Sous la conduite de Madame Nancy Graham, Directrice de la navigation aérienne (D/ANB, Siège de l'OACI, Montréal), M. Mam Sait Jallow, Directeur régional (Bureau OACI – Dakar) a assuré le Secrétariat de la réunion. Il était assisté de M. Meshesha Belayneh, Directeur régional (Bureau OACI – Nairobi) et des experts ci-après des bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi :

M. B. M. Sekwati	D/RD, ESAF, Nairobi,
M. E. Gngang	D/RD par intérim, WACAF, Dakar,
M. E. Voudri	RO/FLS, WACAF, Dakar,
M. O. Manjang	RO/AIR, WACAF, Dakar,
M. A. B. Okossi	RO/MET, WACAF, Dakar,
Mr. G. Y. Baldeh	RO/AIM, WACAF, Dakar,
M. S. Machobane	RO/ATM, ESAF, Nairobi,
M. P. Zo'o Minto	RO/ CNS, ESAF, Nairobi,
M. L. Ndiwaita	RO/AGA, ESAF, Nairobi,
Mr. M. Tumusiine	RO/FLS, ESAF, Nairobi.

4. PARTICIPATION

4.1 Cent soixante dix-sept (177) délégués issus de trente-trois (33) Etats et des douze (12) organisations/institutions/associations/internationales/régionales suivantes : ACI, AFRAA, ASECNA, AVIASSIST, BAGASOO, BOEING, CAFAC, CASSOA, COSCAP-UEMOA, EAC, IATA, IFALPA et IFATCA, ont pris part à la réunion.

4.2 La liste des participants figure **en Appendice 8A** au présent rapport.

5. OUVERTURE DE LA REUNION

5.1 La réunion a été ouverte conjointement avec la 18^{ème} réunion du Groupe Régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/18) par le Vice-Premier Ministre, le Général Moses Ali représentant le Premier Ministre de l'Ouganda, le Très Honorable Amama Mbabazi. Il a souhaité la bienvenue aux participants et insisté sur l'importance du transport aérien dans le développement socio-économique du pays. Il a rappelé que l'Ouganda est l'un des plus anciens membres africains de l'OACI et qu'il joue depuis, un rôle actif dans l'arène du transport aérien mondial. Il a également souligné les avantages que retire l'Ouganda des orientations de politique de l'OACI, notamment en ce qui concerne la création d'une autorité de l'aviation civile autonome.

5.2 Il a ensuite exprimé la joie de l'Ouganda d'abriter les deux réunions, en déclarant que la sécurité influence lourdement les politiques gouvernementales dans le domaine de l'aviation civile. L'Ouganda ne pouvait donc pas manquer l'opportunité d'abriter les deux événements.

5.3 Il a par ailleurs saisi l'occasion pour inviter les investissements dans l'industrie du transport aérien en Ouganda, en faisant remarquer que l'Ouganda est en train de réviser sa politique nationale de l'aviation pour réaliser la mise en œuvre complète de la Décision de Yamoussoukro sur la Libéralisation du transport aérien.

5.4 Il a indiqué que le gouvernement ougandais attendra impatiemment les résultats de la présente réunion, surtout ceux qui requièrent son attention pour être mis en œuvre. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de son gouvernement à s'acquitter de ses obligations en tant qu'Etat membre de l'OACI.

5.5 Dans son allocution, le Secrétaire général de l'OACI, Monsieur Raymond Benjamin, a remercié le gouvernement ougandais pour avoir accepté d'abriter les réunions RASG AFI/1 et APIRG/18, et pour l'excellence des facilités offertes. Il a remercié les participants pour leur présence massive et pour le travail fait dans la région dans le domaine de la sécurité des services de navigation aérienne. Il a fait remarquer que l'objectif des deux groupes devrait être de parvenir à un consensus sur la sécurité de l'aviation en Afrique où trop de vies humaines sont perdues, rappelant que les carences systémiques identifiées par le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité de l'OACI (USOAP) depuis 1999 existent toujours. Il a en particulier exprimé fortement l'avis que la sécurité de l'aviation ne devrait jamais être prise pour acquise, et souligné que la sécurité ne devrait souffrir d'aucune complaisance.

5.6 Il a souligné que la sécurité est une préoccupation partagée par tous, et que les accidents d'aviation en Afrique sont un rappel que beaucoup d'Etats africains doivent encore renforcer leurs capacités de supervision de la sécurité. La stratégie qui doit être élaborée au cours de ces réunions doit donc viser à renforcer l'ensemble du système aéronautique, en reconnaissant qu'une défaillance de la part d'une partie prenante constitue une faiblesse pour tout le monde et que le fil conducteur de cette stratégie est la transparence. Le fait d'être transparent et de partager librement les informations les uns avec les autres et avec le public, fait en sorte qu'il est possible d'agir en synergie, a souligné le Secrétaire Général, ce qui renforcera l'action de l'Etat et la confiance du public. Cette approche coopérative, a-t-il conclu, contribuera certainement à renforcer le processus de reconnaissance des exploitants aériens étrangers et la surveillance des aéronefs dans la région.

5.7 Dans son allocution, le Ministre des Travaux publics et des transports, l'Honorable Ingénieur James Abraham Byandala, a également souhaité aux participants la bienvenue à Kampala. Il a souhaité

que des discussions sérieuses se tiennent pour trouver les voies et moyens de ramener au minimum les accidents dans la Région AFI. Selon lui, la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro devrait aider à libéraliser le transport aérien sans compromettre la sécurité. Il a conclu en souhaitant aux participants des délibérations fructueuses et un agréable séjour en Ouganda.

5.8 Pour sa part, M. W. Rama Makuza, Directeur général de l'Autorité ougandaise de l'Aviation Civile (UCAA) a remercié l'OACI pour l'aide reçue par l'Ouganda à travers la Direction de la Coopération technique (TCB). Il a en outre adressé, au nom de la CASSOA, ses remerciements au Programme « Safe Skies for Africa » pour le soutien accordé.

6. ORDRE DU JOUR

Point 1: Examen et adoption du projet d'ordre du jour

Point 2: Termes de référence et structure organisationnelle du RASG-AFI

- État de la sécurité l'aviation dans la région AFI, y compris les indicateurs de sécurité
- Examen et adoption des termes de référence, de la structure organisationnelle et Élection du Président et des Vice-présidents du RASG-AFI
- Examen des mécanismes sous-régionaux actuels et des possibilités d'intégrer leurs activités au RASG-AFI
- Manuel de procédures du RASG-AFI

Point 3: Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)

- Mises à jour futures du GASP
- Le concept SAFE (Safety Fund): mise en œuvre et classification des contributions
- Identification des projets et des ressources du GASP/GASR du RASG-AFI

Point 4: Etat de mise en œuvre et suivi des recommandations de la réunion SP AFI RAN

- Recommandation 3/2- Mise en œuvre du Programme ACIP
- Recommandation 4/4- Mise en œuvre du système ADREP/ECCAIRS
- Recommandation 4/5-Etablissement d'organismes régionaux d'enquêtes sur les accidents
- Identification et résolution des problèmes de sécurité graves

Point 5: Initiatives régionales de sécurité de l'OACI

- Mise en place des équipes régionales de sécurité de l'aviation
- Recommandation 5/8 de la réunion SP AFI-RAN-Stratégies de formation pour la sécurité de l'aviation en Afrique
- Les programmes COSCAP dans la Région AFI

- Point 6:** Autres initiatives de sécurité et organisations régionales dans la Région AFI
- Point 7:** Coordination entre le RASG-AFI et l'APIRG
- Point 8:** Questions diverses

7.1 DEFINITIONS

Les actions du RASG-AFI sont consignées sous forme de conclusions et de décisions :

- a) Les Conclusions traitent de questions qui, conformément au mandat du Groupe, méritent directement l'attention des États ou sur lesquelles une action ultérieure doit être initiée par le Secrétariat conformément aux procédures établies;
- b) Les Décisions traitent de questions internes qui n'implique que le Groupe et ses organes auxiliaires.

LISTE DES DECISIONS ET DES CONCLUSIONS

DECISION 1/1: ADOPTION DES TERMES DE REFERENCE DU RASG-AFI

DECISION 1/2: ETABLISSEMENT DU COMITE DIRECTEUR DU RASG-AFI (RASC)

DECISION 1/3: ETABLISSEMENT DE L'EQUIPE D'ELABORATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA SECURITE (ASRT)

DECISION 1/4: ADOPTION DU MANUEL DE PROCEDURES DU RASG-AFI

DECISION 1/5: ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR DU RASG AFI (PLAN D'ACTION)

CONCLUSION 1/1: ETAT DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION SP AFI-RAN.

CONCLUSION 1/2: ETABLISSEMENT DES EQUIPES REGIONALES DE SECURITE DE L'AVIATION (RAST)

2^{ème} PARTIE – RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.1 La réunion a examiné et adopté le projet d'ordre du jour tel qu'indiqué au paragraphe 6 de l'historique de la réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: TERMES DE REFERENCE ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU RASG-AFI

2.1 Etat de la sécurité de l'aviation dans la région AFI

2.1.1 Le Secrétariat a fourni des informations générales sur l'état de la sécurité de l'aviation en Afrique et sur le processus de mise en place des RASG. A cet égard, un exposé a été présenté par D/ANB au sujet des rapports sur la sécurité et sur l'identification des risques potentiels majeurs découlant des rapports d'audits de l'USOAP, y compris la résolution des problèmes de sécurité graves, l'absence de structures de base pour la supervision de la sécurité ainsi que des problèmes opérationnels tels que la sécurité sur les pistes, la perte de contrôle et les CFIT. L'exposé a fait le point sur l'élaboration des plans d'action de l'OACI spécifiques aux Etats de la région AFI.

2.1.2 La réunion a également été informée des divers outils existants et à venir dans le domaine de la gestion de la sécurité de l'aviation ainsi que des différentes structures de RASG qui existent dans le monde.

2.1.3 La réunion a noté que la 4^{ème} Conférence DGAC AFI tenue à Matsapha, Royaume du Swaziland, a entériné la formation du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région AFI.

2.1.4 Dans une note d'information de l'IATA sur l'état de la situation de la sécurité de l'aviation dans la Région AFI, il a été souligné que, malgré une certaine amélioration constatée dans la région, les données des deux dernières années indiquent que la plupart des accidents sont à classer dans deux catégories principales : les excursions de piste et les pertes de contrôle en vol. Les principaux facteurs contributifs étant le faible niveau de supervision réglementaire, la certification inadéquate des exploitants aériens, la mise en œuvre limitée des systèmes de gestion de la sécurité et le non respect des procédures d'exploitation normalisées.

2.1.5 La réunion a pris note des informations données et a demandé instamment aux Etats de prendre les dispositions pertinentes pour requérir l'expertise nécessaire auprès des Groupes/ Agences sous-régionaux.

2.2 Relation entre le RASG-AFI, l'AIAG et le TAG

2.2.1 L'IATA a attiré l'attention des participants sur les domaines potentiels de chevauchement entre le mandat du Groupe chargé de l'analyse des incidents de la circulation aérienne (AIAG), celui du Groupe d'action tactique (TAG) et celui du RASG-AFI, en vue d'éviter les doubles emplois et de garantir l'efficacité. L'IATA a suggéré que le mandat du RASG-AFI soit fusionné aux activités de l'AIAG et du TAG.

2.2.2 La réunion a pris note de cette recommandation et est convenue que le groupe inclut les activités de l'AIAG et du TAG dans son programme de travail.

2.3 Examen et adoption des Termes de référence et de la structure organisationnelle du RASG-AFI

2.3.1 La réunion a examiné et amendé les termes de référence détaillés du RASG-AFI, avant de les entériner. La structure organisationnelle proposée par le Secrétariat a également été examinée, amendée et approuvée telle qu'indiquée à l'Appendice 2C. Après des débats sur la structure générale du RASG-AFI, la réunion est convenue d'avoir un Président du RASG-AFI, deux (2) Vice présidents du RASG-AFI représentant les Etats et un (1) Vice président du RASG-AFI représentant l'Industrie.

2.3.2 Il a été par ailleurs convenu que la composition du Comité directeur de RASG-AFI (RASC) soit élargie pour comprendre le Président du Comité directeur du Plan AFI, le Coordinateur du Groupe AFI au Conseil de l'OACI et les divers Champions des projets. Enfin, il a été créé des Equipes de soutien à la sécurité ayant à leur tête des Champions qui sont membres du RASC, pour les projets prioritaires suivants : problèmes graves de sécurité (SSC), principes de la supervision de la sécurité (FSO), enquêtes accidents (AI) et problèmes émergents de sécurité (ESI).

2.3.3 La réunion est convenue que le mandat du Président, des Vice-présidents et des Champions sera de deux (2) ans.

2.4 Élection du Président et des Vice-présidents du RASG-AFI

- a) La réunion a élu à l'unanimité M. Harold Demuren du Nigéria comme Président du RASG-AFI, sur la proposition du Burkina Faso, appuyée par l'Ouganda, le Malawi, la Guinée, le Cameroun et le Sénégal.
- b) La réunion a ensuite procédé à l'élection de l'Afrique du Sud et de Mr. Aboubekrine Seddigh de la Mauritanie comme Premier et Deuxième Vice-présidents respectivement, et d'un troisième Vice-Président représentant l'industrie (IATA).

De même, les pays suivants ont été élus Co-Présidents du RASC : Afrique du Sud, Mauritanie et Industrie (ICCAI). En conséquence la réunion a procédé à la désignation des Champions de sécurité comme suit: SCC – Ghana et CAFAC, FSO –Sénégal et Ouganda, AI –Ethiopie et IFALPA et ESI–ASECNA et ACI.

La réunion est en outre convenue que tous les autres Etats souhaitant contribuer aux travaux des équipes de sécurité ou en tirer profit peuvent intégrer celles qu'ils jugent appropriées.

2.5 IPSOA –Utilisation des FDA pour développer une culture de la sécurité dans la région AFI

2.5.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné la note présentée par l'IATA, soulignant les avantages qu'il y a à utiliser le Programme d'analyse des données de vol (FDA) pour améliorer la culture de la sécurité.

Il a été rappelé que ce programme était un engagement de l'IATA comme sa contribution en nature au Plan de mise en œuvre complète AFI de l'OACI (ACIP). Malheureusement, en raison de la crise financière mondiale en cours, le projet a été réduit à quatre-vingts (80) avions exploités par neuf (9) compagnies aériennes africaines.

2.5.2 Il a cependant été souligné que par le biais d'une série d'ateliers, de visites sur le terrain et de formations en ligne, le programme a été utilisé pour résoudre un certain nombre d'approches instables dans deux des cinq aéroports les plus fréquentés de la région AFI.

2.5.3 La réunion a pris note des informations fournies et a demandé instamment aux Etats de s'assurer que les exploitants aériens qui n'ont pas mis en œuvre le programme FDA s'y joignent, car il constitue un outil efficace pour le développement d'une culture de la sécurité.

2.6 Manuel de procédures du RASG-AFI

2.6.1 La réunion a ensuite examiné et entériné le Manuel de procédures du RASG-AFI (Appendice 2F), qui contient les orientations et les procédures applicables aux activités du RASG-AFI. Ce Manuel a pour objectif de fournir (pour faciliter les références) divers éléments de procédures liés aux activités du RASG-AFI. Il contient les termes de référence (TOR) du Groupe, ses modalités de travail et d'autres procédures et pratiques internes qui régissent la conduite des affaires ainsi que la structure organisationnelle du RASG-AFI.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN DE L'OACI POUR LA SECURITE DE L'AVIATION DANS LE MONDE

3.1 Identification des projets et ressources du GASP/GASR du RASG-AFI

3.1.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté trois initiatives mondiales de sécurité (GSI) du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), notamment le GSI-3 sur l'efficacité du compte rendu des erreurs et des incidents, le GSI-7 sur l'uniformité de l'utilisation des systèmes de gestion de la sécurité (SMS) et le GSI-12 sur l'utilisation de la technologie pour renforcer la sécurité en se basant sur les résultats de l'analyse des écarts ACIP de l'OACI (actuellement Plan AFI). Ces GSI sont présentées dans le but d'identifier des actions et des projets prioritaires que le RASG-AFI entérinera. La réunion a été informée des ressources disponibles pour la mise en œuvre des projets identifiés.

3.1.2 Conformément aux recommandations formulées à l'égard de ces trois GSI, la réunion a demandé instamment aux Etats d'élaborer et de mettre en œuvre une législation et des normes appropriées, des outils de compte rendu, des activités de formation et une coopération régionale accrue.

3.1.3 De la même façon, la réunion est convenue de soutenir les efforts visant à faciliter l'accès à l'information et à partager les expériences relatives à l'utilisation de la technologie disponible en vue d'améliorer la sécurité.

3.1.4 La réunion a pris note des propositions de révision du GASP, y compris des GSI suivantes :

- GSI 1 – Amélioration de la normalisation et de l'harmonisation
- GSI 2 – Etablissement et gestion des systèmes de supervision de la sécurité des Etats
- GSI 3 – Accès à un nombre suffisant de personnel qualifié pour les Etats et l'Industrie
- GSI 4 – Etablissement et gestion des systèmes d'enquêtes sur les accidents et incidents
- GSI 5 – Alignement et coordination des initiatives de sécurité
- GSI 6 – Surveillance continue et amélioration des performances en matière de sécurité de l'aviation
- GSI 7 – Mise en œuvre des pratiques de gestion de la sécurité
- GSI 8 – Utilisation proactive et partage des renseignements sur la sécurité
- GSI 9 – Utilisation de la technologie pour renforcer la sécurité.

3.1.5 Un exposé sur le Fonds pour la sécurité (SAFE), comprend le processus suivi pour sa création, la classification des contributions et la priorisation des projets a été présenté à la réunion.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ETAT DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION SP AFI-RAN

4.1 Recommandation 3/2- Mise en œuvre du Programme ACIP Recommandation 4/4- Mise en œuvre des systèmes ADREP/ECCAIRS Recommandation 4/5- Création des organismes régionaux d'enquêtes sur les accidents

4.1.1 Le Secrétariat a présenté un rapport sur l'intégration des activités de l'ACIP aux bureaux régionaux à compter de janvier 2011. La réunion a été informée des mesures prises par le Plan AFI en ce qui concerne la mise en œuvre des Recommandations 3/2, 4/4 et 4/5 de la réunion spéciale AFI-RAN (Durban, Afrique du Sud, 24-29 novembre 2008), de l'appui fourni aux Etats pour la mise en œuvre des systèmes ADREP/ECCAIRS et de la création d'organismes régionaux d'enquêtes sur les accidents.

4.2 Mise en œuvre de Système ADREP/ECCAIRS

4.2.1 Le groupe a été informé qu'entre 2009 et 2011, l'OACI a organisé des cours en anglais et en français, pour la formation de 90 spécialistes en technologies de l'information et 120 utilisateurs finaux provenant de 30 États membres de la Région AFI, sur l'installation et l'utilisation du système ECCAIRS. Dans son exposé le Secrétariat a également informé la réunion qu'une enquête est actuellement en cours pour évaluer l'impact des formations dispensées sur l'installation et l'utilisation du système ECCAIRS à travers la région. Les Etats ont fait part des difficultés qu'ils éprouvent dans la mise en œuvre du système ECCAIRS résultant des besoins en matière de formation, et de suivi en formation en cours d'emploi.

4.3 Création d'organismes régionaux chargés des enquêtes sur les accidents

4.3.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a rendu compte des ateliers organisés entre 2009 et 2011 sur la création d'organismes régionaux chargés des enquêtes sur les accidents, qui ont abouti à la formation de 80 experts nationaux de 20 États sur les procédures et les techniques d'enquêtes sur les accidents. La réunion a également noté que le Plan AFI continue de collaborer étroitement avec les États africains pour l'élaboration et la mise en œuvre d'accords-cadres en vue de la création d'organismes régionaux chargés des enquêtes sur les accidents.

4.4 Coopération régionale en matière de sécurité

4.4.1 En ce qui concerne la coopération régionale en matière de sécurité, la réunion a noté les informations contenues dans une note de l'Afrique du Sud soulignant la nécessité de projets régionaux de coopération en matière de sécurité. La réunion a en outre noté les mesures prises pour la création du SASO.

4.5 Identification et résolution des problèmes de sécurité graves

4.5.1 La Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), dans un exposé sur la Résolution des problèmes graves de sécurité (SSC), a informé le Groupe des progrès réalisés en matière d'établissement et de gestion d'un Plan Coopératif d'inspecteurs AFI (AFI-CIS). L'objectif du projet AFI-CIS est de créer un pool d'inspecteurs de sécurité nationaux qualifiés et expérimentés dans la région

AFI pour fournir une assistance aux Etats Africains dans la résolution de leurs carences en matière de supervision de la sécurité en accordant la priorité aux Etats ayant des problèmes graves de sécurité (SSC) et à ceux qui figurent dans la liste de la Commission d'examen, assistance et suivi (MARB). Une assistance sera également fournie aux Etats pour résoudre les carences de supervision de la sécurité en général et pour réduire l'absence de mise en œuvre effective.

La réunion est convenue que les Etats qui ne l'ont pas encore fait doivent procéder rapidement à la signature des protocoles d'accord relatifs à l'AFI-CIS avec la CAFAC.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATIVES REGIONALES DE L'OACI EN MATIERE DE SECURITE

5.1 Création des Equipes régionales de sécurité de l'aviation (RAST)

5.1.1 En s'inspirant des expériences en cours dans d'autres régions, le Secrétariat a présenté une note sur la création des équipes régionales de sécurité de l'aviation (RAST) conformément à la Recommandation 5/4 de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne AFI RAN, dans le but de permettre aux Etats AFI et aux experts en sécurité de l'industrie de discuter des questions de sécurité, d'adopter des initiatives d'amélioration de la sécurité pertinentes à leurs opérations, et d'élaborer des plans de mise en œuvre fondés sur la Feuille de route mondiale sur la sécurité de l'aviation (GASR).

5.1.2 En outre, la note du Secrétariat a rappelé que la réunion SP AFI RAN avait également recommandé la création d'équipes de sécurité des bureaux régionaux (ROST) au sein des bureaux régionaux de l'OACI pour assurer la continuité du Plan de mise en œuvre complète AFI (Plan AFI) et faire le suivi et surveiller de manière continue, l'efficacité et la durabilité des projets de mise en œuvre. Ces équipes (ROST) ont été mises en place et elles sont en activité dans les bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi. De même, la réunion SP AFI RAN a recommandé la création d'équipes complémentaires de sécurité par les Etats, les COSCAP et les agences régionales de sécurité de l'aviation de la Région AFI, pour compléter et collaborer étroitement avec les bureaux régionaux de l'OACI. La réunion a pris note des informations fournies.

5.2 Recommandation 5/8 de la réunion SP AFI RAN - stratégies de formation dans le domaine de la sécurité de l'aviation en Afrique

5.2.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, des informations ont été données sur les mesures prises par le Plan de mise en œuvre complète de l'OACI pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) pour ce qui concerne la mise en œuvre de la Recommandation 5/8 de la réunion spéciale AFI-RAN (Durban, Afrique du Sud) relative aux stratégies de formation dans le domaine de la sécurité de l'aviation en Afrique.

5.2.2 La réunion a été informée des activités du groupe de travail des experts en formation (TEWG) et des résultats de la troisième Conférence Panafricaine sur la Coordination de la formation aéronautique tenue du 27 au 29 juillet 2011 à Cape Town, en Afrique du Sud, dont l'objectif principal était d'évaluer la mise en œuvre du Plan AFI.

5.2.3 La conférence de Cape Town a adopté un cadre pour une approche coordonnée de la formation aéronautique en Afrique conformément à la recommandation 5/8 de la réunion SP AFI-RAN (2008). Il est envisagé la création d'une « *Association africaine de formation aéronautique* », la mise en place d'une "*Commission africaine d'accréditation en matière de formation aéronautique*" (TAB), l'harmonisation des critères de compétences et des processus d'homologation des organismes de formation ainsi que la mise en place de critères pour la reconnaissance mutuelle des crédits, certificats, diplômes et grades. L'Assemblée Constitutive de l'Association des organismes africains de formation aéronautique (AATO) est prévue à Nairobi, Kenya, du 2 au 4 avril 2012.

5.2.4 La réunion a pris note des informations fournies et a invité les Etats AFI, les instituts de formation ainsi que les fournisseurs de services aéronautiques de la région AFI à prendre part aux activités de la structure envisagée.

5.3 Programmes COSCAP dans la Région AFI

5.3.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a rendu compte des activités de la Direction de la coopération technique (TCB) relatives à la mise en œuvre des projets de type coopératif dans le domaine de la sécurité de l'aviation en Afrique. Le projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP) a été mis en œuvre à quatre endroits dans la région AFI depuis 2004. Le projet vise à éliminer les carences en matière de capacité de supervision de la sécurité des Etats participants et à renforcer leurs capacités individuelles, dans la mesure nécessaire. Ce projet est censé être le précurseur d'une organisation régionale permanente de supervision de la sécurité (RSOO). L'OACI encourage les États à travailler ensemble pour résoudre des problèmes communs en regroupant et en partageant les ressources. Les États sont invités à utiliser davantage les projets du Programme de coopération technique de l'OACI destinés à fournir une assistance dans le domaine de la sécurité de l'aviation et pour soutenir les projets élaborés à cet effet.

5.3.2 La réunion a également été informée des défis que connaît la mise en œuvre du programme COSCAP, notamment les difficultés de financement et le manque d'engagement de certains États participants dans presque tous les projets COSCAP. Il a cependant été souligné que, grâce à la conviction d'autres Etats participants et parties prenantes clés telles que les communautés économiques régionales associées, quant à la valeur des ressources partagées, le programme a pu être soutenu et poursuivi jusqu'à ce jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES INITIATIVES DE SECURITE ET ORGANISATIONS REGIONALES DANS LA REGION AFI

6.1 L'Afrique du sud et les organisations régionales (BAGASSO, COSCAP- UEMOA et CASSOA de l'EAC) ont présenté des notes d'information, respectivement sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des SMS ; l'institutionnalisation et la transition vers le RSOO et les avantages qui en découlent. La réunion a pris note de ces informations et encouragé les Etats et les organisations.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : COORDINATION ENTRE LE RASG-AFI ET L'APIRG

7.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté une note faisant état de la nécessité d'un processus de coordination des activités entre le RASG-AFI et l'APIRG afin d'assurer l'harmonisation et éviter les doubles emplois. Cette nécessité a été reflétée en conséquence dans les termes de référence des deux groupes.

7.2 A cet égard, il a été indiqué que l'APIRG s'occupe actuellement des questions de sécurité suivantes :

1. Compétence en langue anglaise (ELP) ;
2. Analyse d'accidents et incidents ATS;
3. Surveillance de la sécurité du RVSM;
4. Évaluation de la surveillance de la sécurité liée à la mise en œuvre CNS / ATM;
5. Rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) par l'intermédiaire du Groupe d'action tactique AFI (TAG)
6. Programme national de la sécurité (PNS) et systèmes de gestion de la sécurité (SGS);
7. Sécurité des pistes;
8. Contingences dans l'espace aérien
9. Coordination civile/militaire
10. Recherches et Sauvetage (SAR);
11. Systèmes de gestion de la qualité dans le domaine MET, AIM

7.3 En réponse à l'appel visant à rationaliser la répartition des responsabilités relatives aux activités ci-dessus, la réunion est convenue que le RASG-AFI traitera dans un premier temps des questions de sécurité directement liées à l'exploitation des vols, y compris la compétence en langue anglaise (ELP) et l'analyse des Accidents et Incidents. Cependant, la planification devrait être initiée à l'avenir lorsque le RASG-AFI sera suffisamment avancé.

7.4 En outre, la Commission de navigation aérienne ainsi que le Conseil de l'OACI devront régulièrement examiner les rapports des deux groupes, selon les besoins, assurant ainsi une harmonisation interrégionale sur les questions de sécurité des vols et un moyen de surveiller la mise en œuvre du GASP et de la GASR associée.

7.5 La réunion a pris note des informations fournies et est convenue de proposer à APIRG/18, pour examen, la répartition suivante des responsabilités afin d'assurer une parfaite coordination des questions de sécurité traitées aussi bien par l'APIRG que par le RASG-AFI.

Il a été conclu que :

- a) *La compétence en langue anglaise (ELP), l'analyse des accidents et incidents et le SSP seront examinés dans le cadre du RASG-AFI ;*
- b) *La surveillance de la sécurité du RVSM, les systèmes de gestion de la qualité, la coordination civile/ militaire et les recherches et sauvetage continueront de faire partie du programme de travail de l'APIRG ;*
- c) *La mise en œuvre du SMS, la sécurité des pistes, les rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) et les imprévus dans l'espace aérien, seront inclus dans le programme de travail des deux groupes pendant un certain temps.*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

8.1 Membres, suppléants et conseillers du RASG-AFI

8.1.1 En réponse à la demande du Secrétariat relative à la désignation des ressortissants des Etats devant siéger dans le RASG-AFI en qualité de membres, suppléants et conseillers, la réunion a été informée de la composition du groupe.

8.1.2 La réunion a pris note de ces informations et a demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de fournir les renseignements nécessaires dès que possible.

8.2 Programme de travail futur

8.2.1 Il a été proposé et la réunion a accepté que la deuxième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation AFI (RASG-AFI/2) se tienne dans la région Afrique occidentale et centrale, avec la Cinquième conférence des DGAC (DGAC/5), l'une à la suite de l'autre.

8.2.2 Les dates précises et le lieu de cette réunion seront déterminés après coordination entre le Secrétariat et le Président du RASG-AFI.

8.2.3 Il a été décidé que le programme de travail futur devrait tenir compte des divers objectifs de sécurité convenus, aussi bien ceux qui sont spécifiques à la Région que ceux qui concernent le monde entier, selon le cas, et que ceux-ci devront être élaborés par la suite et adoptés par le Groupe.

8.2.4 Le Groupe a été informé de la réunion des Ministres africains qui se tiendra à Abuja en juillet 2012 et a proposé que les objectifs de sécurité qui seront identifiés soient soumis à cette réunion par les DGAC. Les Champions devront proposer aux bureaux régionaux par courrier électronique les chronogrammes de préparation des plans d'action dans un délai de trente jours à compter de la présente réunion.

DECISIONS ET CONCLUSIONS

DECISION 1/1 : TERMES DE REFERENCE DU RASG-AFI

IL A ETE DECIDE QUE LES TERMES DE REFERENCE DU RASG-AFI SOIENT CE QUI SONT APPROUVES A L'APPENDICE 2B AU RAPPORT SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR.

DECISION 1/2 : CREATION DU COMITE DIRECTEUR DU RASG-AFI

IL A ETE DECIDE QUE LE COMITE DIRECTEUR DU RASG-AFI SOIT CREE AVEC LES TERMES DE REFERENCE QUI FIGURENT A L'APPENDICE 2D DU RAPPORT SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR.

DECISION 1/3 : CREATION DE L'EQUIPE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SECURITE DE L'AVIATION (ASRT)

IL A ETE DECIDE QUE L'EQUIPE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SECURITE DE L'AVIATION (ASRT) SOIT CREEE AVEC LES TERMES DE REFERENCE QUI FIGURENT A L'APPENDICE 2E AU RAPPORT SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR.

DECISION 1/4 : MANUEL DE PROCEDURES DU RASG-AFI

IL A ETE DECIDE QUE LE MANUEL DE PROCEDURES DU RASG-AFI SOIT APPROUVE TEL QU'IL FIGURE A L'APPENDICE 2F AU RAPPORT SUR LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.

DECISION 1/5 : PROGRAMME DE TRAVAIL (PLAN D'ACTION DU RASG/AFI)

IL A ETE DECIDE QUE LE COMITE DIRECTEUR DU RASG-AFI (RASC) ELABORE UN PLAN D'ACTION CONFORMEMENT A SON MANDAT, QUI SERA EXAMINE A LA DEUXIEME REUNION DU RASG-AFI.

CONCLUSIONS

CONCLUSION 1/1 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET SUIVI DE LA REUNION SP AFI-RAN

IL A ETE CONCLU QUE :

RECONNAISSANT L'IMPORTANCE DE LA COOPERATION ENTRE LES ETATS POUR LA CREATION DES RAIA, LES ETATS AFI CONTINUERONT DE COOPERER EN VUE DE LA CREATION D'AGENCES REGIONALES D'ENQUETES SUR LES ACCIDENTS (RAIA) POUR SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DES ENQUETES SUR LES ACCIDENTS/INCIDENTS D'AERONEFS ET POUR METTRE EN ŒUVRE LE SYSTEME ECCAIRS.

CONCLUSION 1/2 : CREATION DES EQUIPES REGIONALES DE SECURITE DE L'AVIATION (RAST)

IL A ETE CONCLU QUE :

- a) LE COMITE DIRECTEUR DU RASG AFI (RASC) ELABORE, DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL, UN PROJET DE TERMES DE REFERENCE POUR LES EQUIPES REGIONALES DE SECURITE DE L'AVIATION (RAST) QUI DOIVENT ETRE CREEES, ET QUE
- b) LES BUREAUX REGIONAUX FACILITENT LA CREATION DE RAST DANS LA REGION AFI.

-FIN-

11

APPENDICE 2A

MANDAT SUGGÉRÉ DES GROUPES RÉGIONAUX DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION (RASG)

1. ÉTABLISSEMENT

1.1 Comme dans le cas du mécanisme des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), le Conseil de l'OACI peut créer des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) dans les régions ci-dessous. Les RASG se réuniront selon les besoins.

Groupe régional de sécurité de l'aviation – Pan-Amérique (RASG-PA), pour les Caraïbes, l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord (basé sur les accords déjà mis en place par les Etats) ;

Groupe régional de sécurité de l'aviation – Europe (RASG-EUR) pour la Région européenne ;

Groupe régional de sécurité de l'aviation – Asie et Pacifique (RASG-APAC) pour la Région APAC ;

Groupe régional de sécurité de l'aviation – Afrique (RASG-AFI) pour la région africaine; et

Groupe régional de sécurité de l'aviation – Moyen-Orient (RASG-MID) pour la région du moyen-orient.

2. COMPOSITION

2.1 Les États contractants admis à participer en qualité de membres aux réunions d'un RASG sont les suivants :

a) *ceux dont le territoire métropolitain ou des dépendances sont situés, en totalité ou en partie, dans la zone géographique sur laquelle doivent porter les travaux des réunions ;*

b) *ceux situés hors de cette zone géographique et :*

1) *qui ont informé l'OACI que des aéronefs inscrits à leur registre national ou des aéronefs utilisés par un exploitant dont le siège principal ou la résidence permanente se trouve sur leur territoire effectuent ou effectueront probablement des vols dans cette zone géographique ; ou*

2) *qui ont des installations et/ou fournissent des services intéressant cette zone géographique.*

2.2 Les États contractants qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus et les États non contractants peuvent assister aux réunions des RASG à titre d'observateurs. Les exploitants d'aéronefs, les organisations internationales, les organismes de maintenance et de réparation, les organisations régionales, les organismes de formation, les aviateurs, les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne et tout autre organisme/représentant connexe seront invités à assister aux réunions des RASG en tant qu'observateurs. Les membres et les observateurs agiront comme des partenaires au sein des RASG, et leur engagement commun est une condition du succès de l'amélioration de la sécurité de l'aviation à l'échelle mondiale. Le Directeur régional remplira les fonctions de secrétaire des RASG. S'il

y a deux directeurs régionaux concernés, ils rempliront alternativement les fonctions de secrétaire du RASG et de secrétaire du PIRG afin d'équilibrer les responsabilités du Secrétariat entre ces deux groupes.

3. RESSOURCES

3.1 Un administrateur du siège (ANB) participera aux réunions du RASG et veillera à les soutenir. Il assurera l'interface entre le RASG et la Commission de la navigation aérienne et présentera les rapports des réunions du RASG à la Commission/au Conseil pour examen et harmonisation.

1. PROGRAMME DE TRAVAIL

4.1 Le RASG établira et exécutera un programme de travail qui appuie un cadre régional de performance en vue d'une gestion de la sécurité sur la base du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR). Les rapports des réunions des RASG seront examinés par la Commission sur une base régulière et par le Conseil s'il y a lieu.

4.2 En utilisant le GASP et la GASR, le RASG tirera parti des travaux déjà accomplis par les États et les organisations sous-régionales en place, telles que les Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de la navigabilité continue (COSCAP) et les organismes régionaux de supervision de la sécurité (RSOO), et il appuiera l'établissement et le fonctionnement d'un système régional de sécurité fondé sur les performances en :

- a) analysant les renseignements sur la sécurité et les dangers concernant l'aviation civile au niveau régional et examinant les plans d'action établis dans la région pour faire face aux dangers identifiés;
- b) facilitant le partage des renseignements sur la sécurité et des expériences entre tous les acteurs ;
- c) veillant à ce que toutes les activités en matière de sécurité aux niveaux régional et sous-régional soient dûment coordonnées afin d'éviter les doubles emplois ;
- d) réduisant les cas de double emploi en encourageant la collaboration, la coopération et le partage des ressources ;
- e) assurant le suivi des activités du GASP/de la GASR, selon les besoins ;
- f) assurant la coordination sur les questions de sécurité avec le PIRG concerné ;
- g) fournissant une rétro-information à l'OACI en vue de l'amélioration continue et de la tenue à jour du cadre de sécurité mondial.

APPENDICE 2B

PROJET DE MANDAT DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (RASG-AFI)

1. ÉTABLISSEMENT

1.1 Comme dans le cas du mécanisme des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), le Groupe Régional AFI de Sécurité de l'Aviation (RASG-AFI) est établi et se réunira, selon les besoins. Le RASG-AFI sera responsable de coordonner et de surveiller la mise en œuvre réussie de toutes les initiatives de sécurité dans la Région AFI.

2. COMPOSITION

2.1 Les États contractants admis à participer en qualité de membres aux réunions du RASG-AFI sont ceux :

- a) dont le territoire métropolitain ou des dépendances sont situés, en totalité ou en partie, dans la zone géographique de la Région AFI, notamment Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Eritrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sud Soudan, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, et ;
- b) ceux qui sont situés hors de cette zone géographique et qui ont informé l'OACI que des aéronefs inscrits à leur registre national ou des aéronefs utilisés par un exploitant dont le siège principal ou la résidence permanente se trouve sur leur territoire effectuent ou effectueront probablement des vols aboutissant dans cette zone géographique ; ou qui mettent en œuvre des installations et des services intéressant cette zone géographique.

2.2 Les États contractants qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus et les États non contractants peuvent assister aux réunions des RASG à titre d'observateurs. Les exploitants d'aéronefs, les organisations internationales, les organismes de maintenance et de réparation, les organisations régionales, les organismes de formation, les avionneurs, les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne et tout autre organisme/représentant connexe seront invités à assister aux réunions des RASG en tant que Partenaires.

2.3 Les acteurs suivants sont les Partenaires permanents auprès du RASG-AFI :

ACI	Conseil international des aéroports
AFCAC	Commission africaine de l'aviation civile
AFRAA	Association des Compagnies Aériennes Africaines
AIRBUS	Airbus Aircraft Manufacturer
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BOEING	Boeing Commercial Airplane Company
CANSO	Civil Air Navigation Services Organization
COSCAPs	Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) (CEMAC, SADC, UEOMA)

EASA	Agence européenne de la sécurité aérienne
FAA-USA	Administration fédérale de l'aviation des États-Unis d'Amérique
FSF	Flight Safety Foundation
IATA	Association du transport aérien international
IFALPA	Fédération internationale des associations de pilotes de ligne
IFATCA	Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne
RSOOs	Regional Safety Oversight Organization (BAGASOO, CASSOA, etc)
WFP (UN)	Programme alimentaire mondial (Nations Unies)

2.4 Les membres et les observateurs agiront comme des partenaires au sein des RASG, et leur engagement commun est une condition du succès de l'amélioration de la sécurité de l'aviation à l'échelle mondiale.

2.5 Les deux directeurs régionaux rempliront alternativement les fonctions de secrétaire du RASG et de secrétaire du PIRG afin d'équilibrer les responsabilités du Secrétariat entre ces deux groupes.

3. LE MANDAT DU GROUPE EST :

- a) Etablir et exécuter un programme de travail qui appuie un cadre régional de performance en vue d'une gestion de la sécurité sur la base du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR) ; et
- b) En utilisant le GASP et la GASR, tirer parti des travaux déjà accomplis par les États et les organisations sous-régionales en place, telles que les Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) et les organismes régionaux de supervision de la sécurité (RSOO), et appuyer l'établissement et le fonctionnement d'un système régional de sécurité fondé sur les performances.

4. AFIN DE RESPECTER LE MANDAT, LE GROUPE DEVRA:

- a) analyser les renseignements sur la sécurité et les dangers concernant l'aviation civile au niveau régional et examiner les plans d'action établis dans la région pour faire face aux dangers constatés ;
- b) faciliter le partage des renseignements sur la sécurité et des expériences entre tous les acteurs ;
- c) veiller à ce que toutes les activités en matière de sécurité aux niveaux régional et sous-régional soient dûment coordonnées afin d'éviter les doubles emplois ;
- d) réduire les cas de double emploi en encourageant la collaboration, la coopération et le partage des ressources ;
- e) assurer le suivi des activités du GASP/de la GASR, selon les besoins ;
- f) assurer la coordination sur les questions de sécurité avec l'APIRG ;
- g) fournir une rétro-information à l'OACI en vue de l'amélioration continue et de la tenue à jour du cadre de sécurité mondial.

--- FIN ---

APPENDICE 2C

Structure Organisationnelle

1. Composition du RASG-AFI

- Les membres du RASG-AFI incluront les Administrations de l'aviation civile dans la région AFI, les États situés hors de cette zone géographique mais dont les activités s'effectuent dans la région, comme l'indique le mandat du RASG-AFI, les États qui mettent en œuvre des installations et des services intéressant cette zone géographique et autres acteurs tels que déterminés par le RASG-AFI.
- Les États contractants, les États non-contractants et les organisations qui pourraient fournir un appui pour améliorer la sécurité dans la région AFI, seront invités à assister aux réunions des RASG en tant que partenaires.

Administration du RASG-AFI

- Le RASG-AFI sera administré par un président élu parmi les représentants désignés par les États membres du Groupe. Un premier et deuxième vice-président sont également élus parmi les dits représentants et un troisième vice-président, issu de l'industrie sera élu;
- les directeurs des Bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et pour l'Afrique orientale et australe (ESAF), rempliront alternativement les fonctions de secrétaire du RASG et de secrétaire d'APIRG. Dans l'exécution de ses tâches, le Secrétaire sera aidé par les experts appropriés des deux bureaux régionaux et du Siège de l'OACI comme de besoin.

2 Comité directeur RASG-AFI (RASC)

Un Comité directeur RASG-AFI (RASC) composé de représentants des États, des organisations internationales / régionales et de l'industrie aéronautique est mis en place pour orienter le travail du groupe.

À cette fin, le RASC devra :

- a) proposer le programme de travail du RASG-AFI;
- b) coordonner les activités du RASG-AFI et toutes initiatives du GASP/de la GASR liées à la sécurité et adapter la stratégie, comme de besoin;
- c) servir d'organe consultatif auprès du RASG-AFI;
- d) fournir des évaluations régulières de l'environnement de sécurité au RASG-AFI;
- e) entreprendre toute action nécessaire pour faire en sorte que le RASG-AFI réalise son objectif qui est de réduire les risques de l'aviation dans la Région AFI.

Composition du RASC

- a) Trois coprésidents du RASC (le premier et le second vice-président du RASG-AFI et le troisième coprésident parmi une organisation internationale RASG-AFI/ou de l'Industrie ;
- b) Président du Comité directeur du Plan AFI ;
- c) Coordinateur du Groupe AFI au Conseil de l'OACI ;
- d) Champion des projets ;

- e) Les Directeurs des Bureaux Régionaux de l'OACI pour WACAF et ESAF (un directeur qui servira comme Secrétaire du RASG-AFI appuyé par les experts appropriés des deux bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique et du Siège de l'OACI, tel qu'exigé);
- f) Membres/suppléants RASG-AFI provenant des observateurs/partenaires ; et
- g) Participants qui pourraient être invités sur base ad-hoc, comme il est exigé;

La composition du RASC pourra être mise à jour au fil du temps afin d'inclure seulement les États membres et les observateurs/partenaires qui pourraient participer activement au RASC et contribuer à ses travaux.

Administration du RASC

Le Comité directeur RASG-AFI (RASC) sera administré comme suit:

- a) Deux co-présidents des États membres qui seront le premier et le deuxième vice-président du RASG-AFI, et ;
- b) Un troisième co-président provenant d'une organisation internationale RASG-AFI/ou de l'Industrie.

3 Équipe de rédaction du rapport annuel sur la sécurité (ASRT)

Une Équipe de rédaction du rapport annuel sur la sécurité est établie pour:

- a) Rassembler les informations liées à la sécurité provenant des différentes sources pour déterminer les risques de sécurité principaux dans la région AFI;
- b) organiser le rapport annuel sur la sécurité ;
- c) faire des recommandations au RASG-AFI pour le renforcement des initiatives de sécurité; et
- d) préparer un projet de rapport à la Commission de navigation aérienne (ANC).

Composition de l'ASRT

Partenaires RASG-AFI

APPENDICE 2D

Comité directeur RASG-AFI (RASC)

MANDAT

A) Objectifs du RASC:

Le RASC est établi pour agir en tant qu'organe consultatif auprès du RASG-AFI, orienter son travail et s'assurer que les initiatives de sécurité sont effectuées de manière opportune, efficace et efficiente.

Afin de remplir son mandat, le RASC doit:

1. évaluer le travail qui a déjà été fait sous les initiatives régionales existantes en matière de sécurité;
2. identifier les priorités de sécurité et les initiatives régionales à court et moyen terme;
3. coordonner les activités du RASG-AFI et toutes les initiatives du GASP/GASR liées à la sécurité et adapter la stratégie, comme de besoin;
4. entreprendre toute action nécessaire pour s'assurer que le RASG-AFI réalise son objectif de réduire les risques de l'aviation et de minimiser ou éviter les doubles emplois dans la région AFI;
5. fournir des évaluations régulières de l'environnement de sécurité au RASG-AFI;
6. coordonner l'établissement des équipes régionales de sécurité de l'aviation (RAST) qui doivent être mis en place pour répondre à ces initiatives, et faire en sorte que:
 - i) la RASC effectue une analyse des domaines clés des risques identifiées vis-à-vis des travaux déjà accomplis dans la région pour assurer l'harmonisation et éviter les doubles emplois;
 - ii) la RASC assume le rôle de maintien de la reddition de comptes pour les équipes établies en s'assurant qu'elles atteignent les résultats attendus ; et
 - iii) tous les acteurs, y compris l'industrie aéronautique et les organisations internationales, participent activement dans les équipes établies.
7. surveiller le progrès des travaux et fournir des orientations aux RAST établies; et
8. proposer le programme de travail du RASG-AFI.

B) Composition:

Le Comité directeur RASG-AFI (RASC) est composé de:

- a) Trois co-présidents : le premier et le deuxième vice-président du RASG-AFI et un troisième co-président issu d'une organisation internationale/de l'Industrie du RASG-AFI;
- b) Président du Comité directeur du Plan AFI
- c) Coordinateur du Groupe AFI au Conseil de l'OACI ;
- d) Champions du Projet;
- e) Secrétaire du RASG-AFI (appuyé par les experts appropriés des bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique et du Siège de l'OACI, selon les besoins);
- f) Représentants RASG-AFI ou suppléants provenant des partenaires suivants :

ACI	Conseil international des aéroports
AFCAC	Commission africaine de l'aviation civile
AFRAA	Association des Compagnies Aériennes Africaines
AIRBUS	Airbus Aircraft Manufacturer
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BOEING	Boeing Commercial Airplane Company
CANSO	Civil Air Navigation Services Organization
COSCAPs	Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) (CEMAC, SADC, UEOMA)
EASA	Agence européenne de la sécurité aérienne
FAA-USA	Administration fédérale de l'aviation des États-Unis d'Amérique
FSF	Flight Safety Foundation
IATA	Association du transport aérien international
IFALPA	Fédération internationale des associations de pilotes de ligne
IFATCA	Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne
RSOOS	Regional Safety Oversight Organizations (BAGASOO, CASSOA, etc.)
WFP (UN)	Programme alimentaire mondial (Nations Unies)

Note: La composition du RASG pourra être mise à jour au fil du temps afin d'inclure seulement les États membres et les observateurs/partenaires qui pourraient participer activement au RASC et contribuer à ses travaux.

C) Fréquence des réunions

- Au moins une réunion par an (entre les réunions du RASG-AFI); et
- Téléconférences mensuelles.

D) Rôles et responsabilités:

- Les bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique de l'Est et Australe (ESAF) et pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (WACAF) - Secrétariat;
- Siège de l'OACI – Soutien ; et
- Partenaires – Engager les ressources, fournir l'expertise technique et collaborer aux initiatives RASG-AFI.

APPENDICE 2E

Équipe de rédaction du rapport annuel sur la sécurité (ASRT)

PROJET DE MANDAT

A) Objectifs de l'ASRT

L'ASRT est établie pour:

1. Rassembler les informations de sécurité en provenance de différentes sources pour déterminer les risques de sécurité principaux dans la région AFI;
2. organiser le rapport annuel sur la sécurité dans les trois sections principales, une dans chaque catégorie de renseignements sur la sécurité :
 - a. Renseignements réactives;
 - b. Renseignements proactives et
 - c. Renseignements prédictives.
3. Se basant sur les risques identifiés dans le rapport annuel, faire des recommandations au RASG- AFI sur les initiatives de renforcement de la sécurité; et
4. préparer un projet de rapport à la Commission de navigation aérienne (ANC) basé sur le rapport annuel sur la sécurité, les initiatives de renforcement de la sécurité et les plans de mise en œuvre détaillés.

B) Composition

Partenaires - RASG-AFI

C) Rôles et Responsabilités:

- Siège de l'OACI – Soutien ;
- Les experts des bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et Australe (ESAF) et pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (WACAF) – Soutien; et
- Partenaires – Fournir une expertise technique et collaborer dans le développement de la documentation tel que requis par l'ASRT.

APPENDICE 2F

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION POUR LA RÉGION
AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (RASG-AFI)**

MANUEL DE PROCÉDURES

Première édition mars 2012

MANUEL DE PROCÉDURES RASG-AFI - GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

AVANT-PROPOS

1.1 Le Manuel de procédure du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région Afrique-océan Indien (RASG-AFI) est une publication préparée par le Secrétariat de l'OACI et adoptée par le RASG-AFI. Son but est de fournir, à titre de référence facile, une consolidation de documents, en particulier de nature procédurale, sur le travail du RASG-AFI. Il contient le mandat du Groupe, les modalités de travail et d'autres procédures et pratiques internes qui régissent la conduite des affaires.

1.2 Le Manuel contient une série de feuillets mobiles, organisés en titres de section. Une table des matières y est fournie qui sert aussi d'index des sujets et de liste de contrôle des pages actuelles.

1.3 Les pages de remplacement et / ou les éditions mises à jour seront publiées selon les besoins. Des informations supplémentaires sont incorporées dans les sections existantes ou feront l'objet de nouvelles sections, selon les besoins.

1.4 Le Manuel de procédure sera distribué aux membres et observateurs du Groupe, au Secrétariat de l'OACI, et à d'autres États, organisations internationales et aux parties prenantes participant aux réunions, contribuant à, ou ayant un intérêt dans le travail du Groupe et / ou de ses organes contributifs.

1.5 Une copie électronique du manuel de procédures sera également disponible en format PDF, sur le site du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale: <http://legacy.icao.int/wacaf/> et du Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique de l'Est et australe : <http://legacy.icao.int/esaf/>.

MANUEL DE PROCÉDURES RASG-AFI

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	
Enregistrement des Modifications	2
Avant-propos	3
Table des matières	4
CONTEXTE	5
MANDAT	6
PROCÉDURES DE TRAVAIL	8
PROCÉDURES POUR LA GESTION DU RASG-AFI	11
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU RASG-AFI	16

1. CONTEXTE

1.1. Le 6 octobre 2009, la Commission de la navigation aérienne de l'OACI a examiné une proposition pour la mise en place de groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASGs) et décidé d'en faire part aux États et à certaines organisations internationales pour observations avant qu'une recommandation ne soit soumise au Conseil. Il a été souligné, lors des débats que la proposition relative aux RASG ne modifierait pas sensiblement les efforts en cours dans certaines régions de l'OACI. Une lettre datée du 16 décembre 2009 a sollicité des commentaires de la part des États et de certaines organisations internationales sur la nécessité d'établir des RASG de manière uniforme dans toutes les régions, et a suggéré des propositions du mandat et du programme de travail des RASG. Les observations des États étaient très favorables à la création des RASG. Par conséquent, le Conseil de l'OACI à la quatrième séance de sa 190^e session tenue le 25 mai 2010 avait :

- a) approuvé la création des RASGs suivants: - RASG-PA pour les régions Caraïbes, l'Amérique du Sud et l'Amérique de nord (y compris les régions l'Amérique centrale); - RASG-EUR pour la région Européenne; - RASG-APAC pour les régions Asie et Pacifique; - RASG-MID pour le Moyen-Orient et - RASG-AFI pour la région Afrique, dans le but de créer un cadre de performance régional pour la gestion de la sécurité;
- b) approuvé le mandat des RASGs tel que détaillés dans l'Appendice a la présente note;
- c) convenu que les rapports des réunions RASG, semblables aux rapports de groupes de planification et de mise en œuvre régionales (PIRG), seront examinés par l'ANC sur une base régulière et par le Conseil s'il y a lieu;
- d) approuvé l'inclusion de la phrase « *assurer la coordination avec les RASG correspondant pour ce qui est des questions de sécurité* » dans le mandat de tous les PIRG, à savoir APANPIRG, APIRG, GEPNA, GREPECAS, MIDANPIRG et NAT SPG, et ;
- e) demandé à l'ANC de faire rapport au Conseil au sujet de tout double emploi dans les activités des PIRG et des RASGs.

1.2. L'objectif principal du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-océan Indien (RASG-AFI) serait de développer une approche stratégique intégrée, axée sur les données et de mettre en œuvre un programme de travail qui puisse appuyer un cadre de performance régional pour la gestion de la sécurité. Cette approche est conçue pour réduire le risque de mortalité de l'aviation commerciale dans la région AFI et encourager les États et les initiatives de sécurité de l'industrie à être en harmonie avec le Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et la feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR).

1.3. En outre, la 37^e session de l'Assemblée générale de l'OACI, tenue à Montréal, du 28 septembre au 8 octobre 2010 avait approuvé la Résolution A37-4.

Citation de la résolution de l'Assemblée A37-4: **planification mondiale de l'OACI en matière pour la sécurité:**

Reconnaissant que la sécurité est une responsabilité partagée entre l'OACI, les États contractants et toutes les autres parties prenantes;

Reconnaissant que les groupes régionaux de sécurité de l'aviation devraient être mis en œuvre par l'OACI, en tenant compte des besoins de diverses régions et en s'appuyant sur les structures et formes de coopération déjà existantes ;

A souligné la nécessité d'amélioration sans relâche la sécurité de l'aviation en réduisant le nombre d'accidents du transport aérien et des morts qu'ils causent, dans toutes les parties du monde, particulièrement dans les États où les dossiers de sécurité sont nettement pires que la moyenne mondiale;

A prié instamment les États contractants, les organismes régionaux de supervision de la sécurité et les organisations internationales concernées de travailler de concert avec toutes les parties prenantes pour réaliser les objectifs du GASP et la méthodologie GASR et à mettre en œuvre ces méthodologies afin en vue réduire le nombre et le taux d'accidents d'avion.

2. MANDAT

2.1 Composition

2.1.1. Les États contractants admis à participer en qualité de membres aux réunions du RASG-AFI sont ceux dont le territoire métropolitain ou des dépendances sont:

- a) situés, en totalité ou en partie, dans la zone géographique de la Région AFI, notamment Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Eritrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sud Soudan, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe,
- b) ceux qui sont situés hors de cette zone géographique et qui ont informé l'OACI que des aéronefs inscrits à leur registre national ou des aéronefs utilisés par un exploitant dont le siège principal ou la résidence permanente se trouve sur leur territoire effectuent ou effectueront probablement des vols aboutissant dans cette zone géographique ; ou qui mettent en œuvre des installations et des services intéressant cette zone géographique.

2.1.2. Les États contractants qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus et les États non contractants peuvent assister aux réunions des RASG à titre d'observateurs. Les exploitants d'aéronefs, les organisations internationales, les organismes de maintenance et de réparation, les organisations régionales, les organismes de formation, les avionneurs, les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne et tout autre organisme/représentant connexe seront invités à assister aux réunions des RASG en tant que Partenaires.

2.1.3. Les acteurs suivants sont partenaires permanents auprès du RASG-AFI:

ACI	Conseil international des aéroports
AFCAC	Commission africaine de l'aviation civile
AFRAA	Association des Compagnies Aériennes Africaines
AIRBUS	Airbus Aircraft Manufacturer
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne pour l'Afrique et à Madagascar
BOEING	Boeing Commercial Airplane Company
CANSO	Civil Air Navigation Services Organization
COSCAPs	Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) (CEMAC, SADC, UEMOA, etc.)
EASA	Agence européenne de la sécurité aérienne
FAA-USA	Administration fédérale de l'aviation des États-Unis d'Amérique
FSF	Flight Safety Foundation
IATA	Association du transport aérien international
IFALPA	Fédération internationale des associations de pilotes de ligne
IFATCA	Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne
RSOOS	Organisations Régionales de Supervision de la sécurité (BAGASOO, CASSOA, etc.)
WFP (UN)	Programme alimentaire mondial (Nations Unies)

2.1.4 Les membres et observateurs agiront comme des partenaires au sein du RASG-AFI et leur engagement commun est une condition du succès de l'amélioration de la sécurité de l'aviation l'échelle mondiale.

2.2 LE MANDAT DU GROUPE EST LE SUIVANT:

- a) établir et exécuter un programme de travail qui appui un cadre de performance régional pour la gestion de la sécurité sur la base du plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR), et ;
- b) En utilisant le GASP et la GASR, tirer parti des travaux déjà accomplis par les États, les organisations sous-régionales existantes telles que les Programmes développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) et les organisations régionales de surveillance de la sécurité (RSOO) et appuyer l'établissement le fonctionnement d'un système régional de sécurité fondé sur la performance.

2.3. AFIN DE RESPECTER LES TERMES DE REFERENCE, LE GROUPE DOIT:

- a) analyser les renseignements sur la sécurité et les dangers concernant l'aviation civile au niveau régional et examiner les plans d'action établis dans la région pour faire face aux dangers constatés ;
- b) faciliter le partage des renseignements sur la sécurité et des expériences entre tous les acteurs ;

- c) veiller à ce que toutes les activités en matière de sécurité aux niveaux régional et sous-régional soient dûment coordonnées afin d'éviter les doubles emplois ;
- d) réduire les cas de double emploi en encourageant la collaboration, la coopération et le partage des ressources ;
- e) assurer le suivi des activités du GASP / de la GASR selon les besoins;
- f) assurer la coordination sur les questions de sécurité avec l'APIRG ;
- g) fournir une rétro-information à l'OACI en vue de l'amélioration continue et de la tenue à jour du cadre de sécurité mondiale.

3. PROCÉDURES DE TRAVAIL

3.1. Relations avec les Etats

3.1.1 Les États situés géographiquement dans la Région AFI et les États ayant des avions sur leur registre, qui opèrent dans la Région AFI, doivent être tenu pleinement informés des activités du RASG-AFI. Pour atteindre cet objectif, les États devraient recevoir, sur une base régulière:

- a) l'ordre du jour proposé des réunions du Groupe;
- b) les rapports des réunions du Groupe, et, le cas échéant;
- c) les résumés ou rapports des réunions de ses organes contributifs.

3.1.2 Les Etats devraient assurer la coordination nécessaire et le suivi des activités du Groupe au sein de leurs administrations.

3.1.3. Le Groupe peut obtenir des informations auprès des États fournisseurs de la région AFI sur des questions spécifiques et leur fournir des conseils sous forme de propositions d'action spécifiques.

3.2 Relations avec les autres organes et organisations

3.2.1 Le Groupe doit se tenir au courant des activités des autres organes et organisations de l'aviation dans la mesure où ces activités sont susceptibles d'être d'intérêt pour le Groupe.

3.2.2 Lorsque cela est nécessaire, le Groupe doit fournir des informations et des conseils à de tels organismes et organisations, si cela est demandé, afin de:

- a) éviter la duplication des études et / ou des efforts, et
- b) obtenir leur assistance sur des questions qui, tout en ayant une incidence sur la sécurité aérienne, sont en dehors de la compétence de l'OACI et / ou du mandant du RASG-AFI.

3.3 Administration du Groupe

3.3.1 Le RASG-AFI sera administré comme suit:

- a) par un président élu parmi les représentants désignés par les **États membres** du Groupe. Un premier et deuxième vice-présidents sont également élus parmi les dits représentants et un troisième vice-président élu parmi les membres de l'Industrie ; et
- b) par les directeurs des Bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et pour l'Afrique orientale et australe (ESAF), qui rempliront alternativement les fonctions de secrétaire du RASG et de secrétaire du PIRG afin d'équilibrer les responsabilités du Secrétariat entre ces deux groupes. Dans l'exécution de ses tâches, le Secrétaire sera aidé par les experts appropriés des deux bureaux régionaux et du Siège de l'OACI, comme de besoin.

3.3.2 Le Président, en étroite coopération avec le Secrétaire, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour le fonctionnement le plus efficace du Groupe. Le Groupe doit à tout moment travailler avec un minimum de formalités et de papier.

3.3.3 Entre les réunions du Groupe, certains sujets peuvent être traités par correspondance et par téléconférence entre les représentants désignés par ses États membres et les bureaux régionaux de l'OACI. Toutefois, si les États doivent être consultés, ceci devrait être fait par l'intermédiaire du directeur du bureau régional de l'OACI accrédité.

3.4. Réunions du Groupe

3.4.1 Sur la base de l'avis des membres du Groupe et du Secrétaire, le Président décidera de la date et de la durée des réunions du Groupe.

3.4.2 Les réunions sont normalement convoquées aux sièges des bureaux régionaux de l'OACI à Dakar, ou à Nairobi. Si un État propose d'accueillir une réunion, il doit coordonner avec le Secrétaire du Groupe le plus tôt possible, mais en tout cas au moins six (6) mois à l'avance et, il sera responsable de la fourniture d'un lieu, des services et de la prise en charge de tous les coûts de voyage, d'hébergement et de subsistance pour les participants du Secrétariat.

3.5 Comité directeur RASG-AFI (RASC)

3.5.1 Un Comité directeur RASG-AFI (RASC) composé de représentants des États, des organisations internationales / régionales et de l'industrie aéronautique est mis en place pour orienter le travail du RASG-AFI et s'assurer que les initiatives de sécurité sont effectuées de manière opportune, efficace et efficiente. À cette fin, le RASC devra:

- a) proposer le programme de travail du RASG-AFI;
- b) coordonner les activités du RASG-AFI et toutes initiatives du GASP / de la GASR liées à la sécurité et adapter la stratégie selon les besoins;
- c) servir d'organe consultatif auprès du RASG-AFI;
- d) fournir des évaluations régulières de l'environnement de sécurité au RASG-AFI; et
- e) entreprendre toute action nécessaire pour faire en sorte que le RASG-AFI atteigne son objectif qui est de réduire les risques de l'aviation et de minimiser ou d'éviter les cas de double emploi dans la Région AFI.

3.5.2 Des réunions régulières du RASC seront organisées chaque mois par téléconférence au jour et à l'heure convenue par le RASC. Des réunions spéciales du RASC peuvent être convoquées par le Secrétariat lorsque cela est jugé être dans le meilleur intérêt du Groupe.

Des Membres du Comité directeur RASG-AFI (RASC)

3.5.3 Le Comité directeur RASG-AFI (RASC) est composé de:

- a) Trois co-présidents du RASC : un premier et un second vice-président parmi le RASG-AFI et un troisième co-président parmi une organisation internationale du RASG-AFI ou de l'Industrie;
- b) Président du Comité directeur du Plan AFI
- c) Coordinateur du Groupe AFI au Conseil de l'OACI
- d) Champions du Projet;
- e) Secrétaire du RASG-AFI (appuyé par l'autre Directeur régional et par les experts appropriés issus des bureaux régionaux WACAF et ESAF de l'OACI et du Siège de l'OACI, comme de besoin);
- f) Représentants RASG-AFI ou suppléants issus des acteurs suivants:

ACI	Conseil international des aéroports
AFCAC	Commission africaine de l'aviation civile
AFRAA	Association des Compagnies Aériennes Africaines
AIRBUS	Constructeur d'avions Airbus
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne pour l'Afrique et à Madagascar
BOEING	Boeing Commercial Airplane Company
CANSO	Civil Air Navigation Services Organization
COSCAPs	Programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) (CEMAC, SADC, UEOMA, etc.)
EASA	Agence européenne de la sécurité aérienne
FAA-USA	Administration fédérale de l'aviation des États-Unis d'Amérique
FSF	Flight Safety Foundation
IATA	Association du transport aérien international
IFALPA	Fédération internationale des associations de pilotes de ligne
IFATCA	Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne
RSOOs	Organisations Régionales de Supervision de la sécurité (BAGASOO, CASSOA, etc.)
WFP (UN)	Programme alimentaire mondial (Nations Unies)

- g) D'autres participants pourraient être invités sur une base ad-hoc, selon les besoins.

3.5.4 Les Coprésidents du Comité directeur RASG-AFI (RASC) seront désigné comme suit :

- Deux co-présidents issus des États membres (le premier et le deuxième vice-président du RASG-AFI), et ;
- Un co-président issu d'une organisation internationale/de l'Industrie du RASG/AFI.

3.6. Création d'organes subsidiaires

3.6.1 Pour l'aider dans son travail et soutenir le développement, la mise en œuvre et la priorisation des initiatives de sécurité du RASG-AFI, le groupe peut créer des organes subsidiaires (équipes de soutien de la sécurité) chargés de travaux préparatoires sur des sujets spécifiques nécessitant des conseils d'experts pour leur résolution.

3.6.2 Les équipes de soutien de la sécurité fonctionneront en coordination avec et sous la direction du RASC. Elles devront accomplir leurs tâches en élaborant des stratégies d'atténuation basées sur la collecte et le traitement des données et information de sécurité. Ces stratégies d'atténuation seront axées sur le plan de sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), sur les Initiatives de sécurité mondiales (GSI) et sur la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR) associée.

3.6.3 Des spécialistes des sujets traités participeront aux équipes de soutien de la sécurité.

3.6.4 Les secrétaires des équipes de soutien de la sécurité mises en place par le Groupe seront nommés par le Secrétaire du RASG-AFI.

3.6.5 Quatre équipes de soutien de la sécurité sont présentement créées et sont nommément le SSC (Problèmes graves de sécurité), FSO (Principes de la supervision de la sécurité), AI (Enquêtes accidents) et ESI (Problèmes émergents de sécurité).

3.6.6 La durée des activités des équipes de soutien de la sécurité sera établie par le RASC.

3.7 Voies hiérarchiques

3.7.1 Les rapports des réunions RASG-AFI, semblables à ceux des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), devraient être examinés par l'ANC sur une base régulière et par le Conseil en tant que nécessaire.

4. PROCÉDURE POUR LA CONDUITE DES RÉUNIONS DU RASG-AFI

4.1. Généralités

4.1.1 Le RASG-AFI doit fonctionner à tout moment avec un minimum de formalités et de papier. Pour atteindre cet objectif, les règles de procédure pour la conduite des réunions devraient être aussi simples et flexibles que possible. Le Groupe devra mener ses activités par consensus de toutes les parties intéressées. Par conséquent les dispositions ci-après ne comprennent pas toutes les procédures pour traiter des motions ou des votes.

4.1.2 Les rapports des réunions ne devraient pas inclure de déclarations formelles faites par les membres ou les autres participants. Toutefois, des points de vue divergents exprimés par rapport aux décisions prises ou aux conclusions adoptées doivent être enregistrés en tant que partie intégrante du rapport.

4.2 Convocation des réunions

4.2.1 À chacune de ses réunions, le Groupe devrait s'efforcer de s'accorder sur la date, la durée et le lieu de sa prochaine réunion.

Remarque: La convocation d'au moins une réunion tous les 12 mois serait généralement suffisante. Toutefois, dans l'intérêt de la sécurité afin de sauvegarder le développement et la mise en œuvre des initiatives et actions cohérentes et ordonnées de sécurité, dans l'intérêt des États et des usagers de l'espace dans la Région AFI, le cas échéant, le Groupe peut décider de la nécessité d'une réunion supplémentaire.

4.2.2 Une lettre de convocation d'une réunion doit être écrite par le Secrétaire du Groupe, normalement 90 jours avant la réunion. La lettre de convocation doit inclure l'ordre du jour, ainsi que des notes explicatives élaborées par le Secrétaire en vue d'aider les participants à préparer la réunion.

4.3 Établissement de l'ordre du jour

4.3.1 Le Secrétaire, en consultation avec le Président du RASG-AFI doit établir un ordre du jour provisoire sur la base du programme de travail adopté et de la documentation disponible.

4.3.2 Lors de l'ouverture de la réunion, tout État, organisation internationale / régionale ou une partie prenante peut proposer l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, et cela sera acceptée si la majorité des États participant à la réunion y consentent.

4.4 Langues

4.4.1 Les langues utilisées par les réunions du RASG-AFI et de ses organes subsidiaires (équipes de sécurité) seront l'anglais et le français.

4.4.2 Les rapports des réunions et les documents de base des réunions du Groupe et de ses organes subsidiaires (équipes de sécurité) seront préparés en anglais et en français.

4.5 Bureau et Secrétariat du RASG-AFI

4.5.1 Afin d'assurer la continuité requise dans le travail du Groupe et sauf indication contraire déterminée par des circonstances spéciales, le Président, et les vice-présidents du Groupe devraient assumer leurs fonctions à la fin de la réunion à laquelle ils sont élus et servir pour deux cycles de mandats, sauf en cas de réélection, dans ce cas, le terme serait limité à un cycle supplémentaire seulement.

4.5.2 Les États désignés comme membres du Groupe peuvent, à tout moment, demander que l'élection du président et / ou des vice-présidents soit inscrite à l'ordre du jour.

4.5.3 Le secrétaire du Groupe (Directeur du Bureau régional WACAF ou ESAF de l'OACI), servira aussi de secrétaire des réunions. Il sera assisté par les experts des deux bureaux régionaux et du Siège de l'OACI, selon les besoins.

4.6 Rôles et responsabilités

Président (s)

4.6.1 Le Président doit:

1. Convoquer les réunions RASG-AFI;

2. présider les réunions RASG-AFI;
3. mettre l'accent sur les points de haute priorité;
4. veiller à ce que l'ordre du jour permette d'atteindre les objectifs d'amélioration de la sécurité;
5. assurer le leadership pour les projets en cours et les réalisations;
6. promouvoir le consensus entre les membres du groupe;
7. coordonner les activités du RASG-AFI en étroite collaboration avec le Secrétariat et faire le suivi des résultats et actions de la réunion; et
8. promouvoir le RASG-AFI et faire les démarches auprès des contributeurs.

Secrétariat

4.6.2 Le Secrétariat aidera le président en apportant l'appui administratif, la coordination et le soutien technique au RASG-AFI. Le Secrétariat devra particulièrement :

1. Coordonner la logistique des réunions avec le (ou les) organisateur(s) de la réunion;
2. Élaborer l'ordre du jour de la réunion;
3. Veiller à ce que l'ordre du jour de la réunion, la documentation et les résumés soient distribués aux membres;
4. S'assurer que les résumés des séances, les avis et documents connexes sont affichés à temps sur la section RASG-AFI des sites Internet des bureaux régionaux;
5. Faire le suivi, surveiller et faciliter les éléments d'action et rapporter l'état d'avancement au groupe;
6. Assurer la conformité des activités du RASG-AFI avec le GASP / la GASR;
7. Maintenir la communication avec les co-présidents, et les membres RASG-AFI;
8. Identifier le soutien administratif requis; et
9. Gérer le programme de travail du RASG-AFI.

Membres:

4.6.3 Les représentants des États désignés comme membres du Groupe doivent assumer les devoirs et responsabilités consistant à assurer la conduite normale des affaires du Groupe. Les membres doivent assister régulièrement à toutes les réunions du Groupe et maintenir la continuité des travaux du Groupe dans l'intervalle entre les réunions. Cela pourrait prendre la forme d'attribution de tâches spécifiques à certains membres personnellement.

Remarque: Chaque État membre du RASG-AFI désignera un membre, un suppléant et un (ou des) conseiller (s) capable(s) d'appuyer les buts et objectifs du RASG-AFI. S'il y a des changements de représentation, tout remplacement proposé doit être soumis au Secrétaire RASG-AFI.

4.6.4 Les membres du RASG-AFI devront:

- a) assister aux réunions RASG-AFI préparés, et apporter un soutien actif par le débat et l'identification des problèmes;
- b) soutenir les buts et objectifs par le maintien de la communication active et appropriée entre l'administration / organisation représentée et le RASG-AFI; et

- c) partager les améliorations relatives à la sécurité avec les membres du RASG-AFI.

Participants Non-membres et observateurs invités:

4.6.5. Participant non-membre: un ou des individu (s) qui seraient invités à la discrétion du Secrétaire du RASG-AFI, en collaboration avec le Président, à participer aux activités et réunions du RASG-AFI, sans pouvoir de vote, dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité du RASG-AFI.

4.6.6 Observateur Invité: Un individu ou un groupe qui est invité à la discrétion du Secrétaire RASG-AFI, en collaboration avec le Président, afin d'observer strictement une réunion ou une activité du RASG-AFI.

4.7. Documents de base

4.7.1 Les documents pour les réunions du RASG-AFI devraient être préparés par le Secrétariat, les États désignés comme membres du Groupe et les observateurs permanents du Groupe.

4.7.2 Les documents seront présentés sous les formes suivantes:

- a) Documents de base: constituent la principale base des discussions sur les différents points à l'ordre du jour.
- b) Documents de discussion: sont des documents préparés sur une base ad hoc dans le cadre d'une rencontre, avec pour but d'aider les participants dans leurs discussions sur un sujet spécifique ou dans l'élaboration des conclusions destinées à faire partie du projet de rapport de la réunion.
- c) Documents d'information: ils sont destinés uniquement à fournir aux participants à une réunion des informations factuelles sur l'évolution de questions techniques ou administratives présentant un intérêt pour le Groupe.
- d) Présentation PowerPoint: peuvent être présentées pour appuyer les points a) b) et c) ci-dessus; et également pour ajouter des informations et des connaissances supplémentaires sur des questions d'importance.

4.7.3 Les documents de travail doivent être présentés sous un format normalisé. Chaque document doit être limité à un point ou sous-élément de l'ordre du jour et contenir, le cas échéant, l'introduction de la question, une brève discussion et des conclusions avec des propositions concrètes d'action.

4.8. Conclusions et décisions des réunions

4.8.1. Les mesures prises par le Groupe doivent être enregistrées sous forme de:

- a) Conclusions ;
- b) Décisions.

4.8.2 Les Conclusions portent sur les questions qui, conformément aux termes de référence du Groupe, méritent d'être directement soumises à l'attention des États, ou sur lesquels une action complémentaire doit être initiée par le Secrétaire conformément aux procédures établies.

4.8.3 Les décisions portent sur les modalités de travail internes du Groupe et de ses organes subsidiaires.

4.9. Conduite des réunions

4.9.1 Les réunions du RASG-AFI doivent être conduites par le président ou, en son absence, par le Premier ou le Second Vice-président du Groupe, dans l'ordre cité.

4.9.2 À la première séance de chaque réunion, après l'ouverture par le président, le secrétaire doit informer les participants des dispositions prises pour la conduite de la réunion, sur son organisation et sur la documentation disponible en vue de l'examen des différents points à l'ordre du jour.

4.9.3 À chacune de ses réunions, le groupe examinera les conclusions/décisions majeures et plan d'action de sa réunion précédente, en vue de les maintenir à jour et de garder leur nombre à un minimum conformément aux progrès accomplis dans leur mise en œuvre.

4.10. Rapports

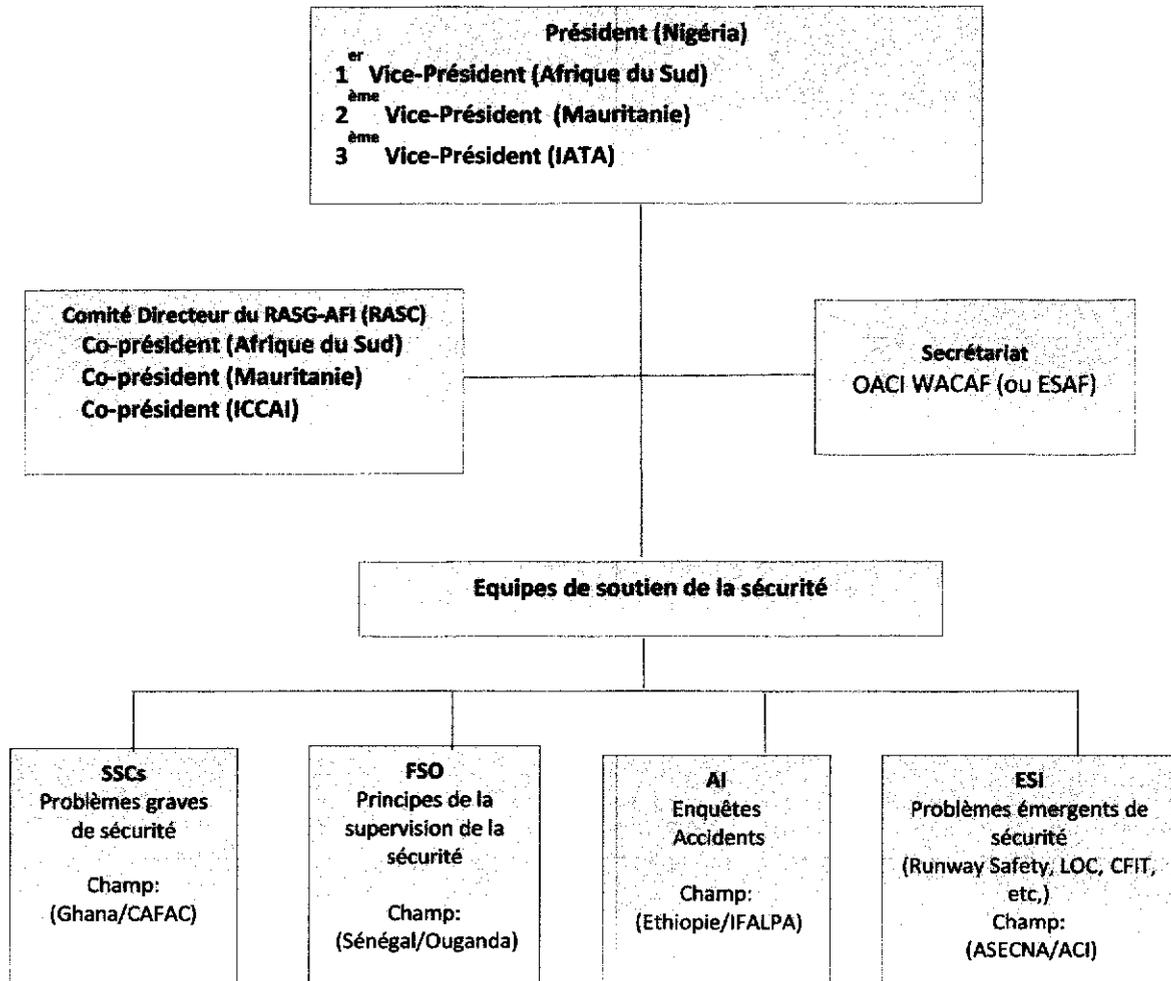
4.10.1 Les rapports des réunions doivent être de mise en page simple et aussi concis que possible et comprendre:

- a) un bref historique de la réunion (durée, participation, ordre du jour et liste des conclusions et des décisions);
- b) un résumé des discussions du Groupe sur les différents points de l'ordre du jour, y compris, pour chacun d'eux, les conclusions et / ou décisions pertinentes, et ;
- c) le programme de travail et l'action ultérieure attendue du Groupe.

4.10.2 Un projet de rapport en anglais et en français sera préparé par le Secrétariat pour approbation par le Groupe avant la clôture de chaque réunion.

4.10.3 Le rapport sera affiché sur le site Internet de l'OACI WACAF et ESAF et également distribué à tous les Etats membres, Observateurs permanents et parties prenantes concernées.

Structure du RASG-AFI





Appendice 8A

First Meeting of the Africa-Indian Ocean Regional Aviation Safety Group (RASG-AFI/I)
 Première réunion du Groupe Régional de Sécurité Aérienne pour l'aviation de la Région AFI (RASG-AFI/I)
 (Kampala, Uganda, 26-27 March 2012)
 List of participants/Liste des participants

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
ANGOLA	1.	MIGUEL POLOTANO FERNANDO	Regional Director	ENANA – EP Luanda, Angola	Tel : + 244 923 724 441 Fax : +244 611 106 goraumba@hotmail.com
	2.	JOSE AGOSTINHO GONCALVES	Chief Department of ATS Evaluation	ENANA Luanda Airport	Tel : + 244 923 606 924 Fax : mipof@hotmail.com
	3.	GBAGUIDI CARIN	Active Director of ATS	Representation ASECN	Tel : +229-94013210/ +229-97481483 caringba@yahoo.fr
BOTSWANA	4.	JEFFERSON G. TLHOKWANE (Maj. Gen)	Chief Executive Officer	Civil Aviation Authority PO Box 250 Plot 61920, Letsema Office Park, Gaborone, Botswana	Tel: +267 3913256 Fax: +267 3913121 tlhokwane@caab.co.bw
	5.	OLEFILE BOIKIE MOAKOFI	Director Flight Safety	Civil Aviation Authority PO Box 250 Plot 61920, Letsema Office Park, Gaborone, Botswana	Tel: + Fax: +
	6.	JOSEPH EBINENG	Manager, Airworthiness	Civil Aviation Authority of Botswana P. O. Box 250 Gaborone, Botswana	Tel: +267 368 8200 Fax: +267 393 0165 jebineng@caab.co.bw
BURKINA FASO	7.	DIEGUMDE MOUMOUNI	Permanent Representative of Burkina Faso to ICAO AFI Group Coordinator/ICAO	999 University Suite 15.30 Montreal, Quebec H3C 5S9 Canada	Tel: +1-514-954 6257/ +514-954 8325 Fax: +1-514- 954 6662 mdiequimde@icao.int burkinafaso@icao.int
	8.	KONE HASSANE IBRAHIM	Chief Bureau Navigation Aérienne	ANAC 01 BP 1158 Ouagadougou 01, Burkina Faso	Tel: +226-50306488 Fax: +226-50314544 hkone92@yahoo.fr
	9.	NIKIEMA GOAMA	Directeur des Infrastructures et des Equipements	ANAC 01 BP 1158 Ouagadougou 01, Burkina Faso	Tel : +226-50306488 Fax : +226-50314544 goama.nikiema@gmail.com

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
BURKINA FASO (cont'd)	10.	JEAN PAUL DIPAMA		ASECNA – Burkina Faso 01 BP 63	Tel : +226 70291090 Fax : +226 50306557 asecnadfca@yahoo.fr
	11.	ALLABIRA MAMADOU	Directeur Général Adjoint	Cameroon Civil Aviation Authority	Tel: +237 22 30 34 85 Fax: +237 22 30 33 62 Allabira.mamadou@ccaa.aero
	12.	TSAMO CHRISTIEN	Inspecteur Général	Civil Aviation Authority BP. 6998 Yaoundé Cameroon	Tel: +237 99 68 57 00 Fax: +237 22 30 33 62 Christien.tsamo@ccaa.aero
CAMEROUN	13.	KOUGUEU JEAN PIERRE	Directeur de l'Exploitation aéronautique	Civil Aviation Authority BP 6998 Yaoundé Cameroon	Tel: +237 99 68 56 66 Fax: +237 22 30 33 62 jpkougueu@hotmail.com
	14.	ASSOUMOU KOKI PAULE	Directeur de la Sécurité Aérienne	Cameroon Civil Aviation Authority P.O. Box 6998 Yaounde, Cameroon	Tel: +237 76 15 95 71 Fax: +237 22 30 33 62 Paule.assoumoukoki@ccaa.aero
	15.	BISSE BELL RAYMOND	Chef du Service de la Circulation Aérienne	Cameroon Civil Aviation Authority P.O. Box 6998 Yaounde, Cameroon	Tel: +237 94 63 05 49 Fax: + Raymond.Bisse@ccaa.aero
CAPE VERDE	16.	ENGLEBERT ZOA ETUNDI	Representative of Cameroon to ICAO	999, rue Université, Montreal, Quebec, Canada, Suite R30 H3C 5J9	Tel : +514-9545705/ 514-6382213 Fax : +514-9546738 ezoetundi@icao.int
	17.	APOLLIN KOMGUEM MAGNI	Responsible des Operations (ANSP)	BP 4063 Douala Cameroon	Tel : +237 9621 00 04 Fax : +237 3342 92 92 apollink@yahoo.fr
	18.	AGNELO BARBOSA	Director of Flight Safety	AAC - CP371 – Praia Cape Verde	Tel : +238-2603430/31/32 Fax : +238-2617510 albertos@acivil.gov.cv
	19.	ALBERTO SILVA	Air Navigation Inspector	AAC – Box 238 371 - Praia Cape Verde	Tel : +238-2603430/31/32 Fax : +238-2617510 albertos@acivil.gov.cv

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
CAPE VERDE (cont'd)	20.	AGNINALDO C. CARVALHO MORAIS SANCA	Air Traffic Controller	ASA, SA, Cape Verde	Tel: +238 241 3336 Fax: +238 241 4255 aguiraldo-morais@yahoo.com.br
	21.	VITAL SANTOS	Aviation Technical	ASA, SA Cape Verde	Tel: +238 9799911 Fax: +238 241 3336 vsantos@asa.cv
	22.	MAHAMAT SALEH DOUGA	Directeur General de l'Autorité de l'Aviation civile	Autorité de l'Aviation civile B.P. 96 Ndjamenas Tchad	Tel: +235 66 27 28 90 Fax: +235 2252 29 09 dougamahamatsaleh@yahoo.fr
CHAD	23.	BRAHIM GUIHINI DADI	Directeur de l'Exploitation technique	ADAC - BP 96 N'Djamena Tchad	Tel: +235-99919276 Fax: +235 22 52 29 09 brahimdadi@yahoo.fr
	24.	SARAHHAOUBAYE TRAOGUINGUE	Chef de Division CNS/ATM	ADAC - BP 96 N'Djamena Tchad	Tel: +235-66298002 Fax: +235-22522909 sarabaye_kk@yahoo.fr
	25.	SAID ISMAELA ABDOU	Chef du Service de la Navigation Aérienne	Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie B.P. 72 Moroni, Comores	Tel: +269 33 60 771 Fax: +269 773 8003 ismailis@hotmail.com
COMORES	26.	MCHAMI AHAMADA OULOVAVO	Directeur de sécurité de la navigation Aérienne et des aéroports à l'ANACM	Union des Comores Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie B.P. 72 Comores	Tel: +269 333 21 36 Fax: +269 773 80 03 Oulovavo2007@yahoo.fr
	27.	BOA ANGAMAN	Inspecteur Aéroport	ANAC - 12 BP 1385 Abidjan 12 Côte d'Ivoire	Tel: +225-21276346 Fax: +225-21276346 boachaang@yahoo.fr
	28.	SIDI KONE	Responsable des Opérations	ASECNA Côte d'Ivoire	Tel: +225 2121 5880 / 81 Fax: +225 21 27 71 71 konesid@asecna.org
DJIBOUTI	29.	AHMED DJAMA BARREH	Chef de la Division Trafic Aérien	Aéroport International de Djibouti B.P. 204 République de Djibouti	Tel: +253 34 0101 Fax: +253 34 0723 aerport@intnet.dj barreh77@yahoo.com
	30.	ABDOULKARIM HOUSSEIN MOHAMED	Adjoint du Chef de la Division Maintenance	Aéroport International de Djibouti	Tel: +253 34 0101 Fax: +253 34 0723

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
	31.	IBRAHIM MOUSSA FARAH	Chef de la Division Normes et Procédures	B.P. 204 République de Djibouti Aéroport International de Djibouti B.P. 204 République de Djibouti	aeroport@inhet.dj Tel : +253 21 34 41 27 Fax : +253 77 81 18 70 aeroport@inhet.dj ibrahim.moussa@aeroport-ijb.aero
ETHIOPIA	32.	GIRMA YAM	Advisor to Director General	Ethiopian Civil Aviation Authority P.O. Box 978 Addis Ababa, Ethiopia	Tel : +251 910 908803 Fax : + Girma-Y2007@yahoo.com
	33.	SHIMELES KIBREAB ZERUFAEL	Rep. Deputy Director Air Navigation	Ethiopian Civil Aviation Authority P.O. Box 978 Bole Addis Ababa, Ethiopia	Tel : +251 11 665 02 50 Fax : +251 11 665 02 81 shimeleskibreab@gmail.com
FRANCE	34.	CATILLA BERNARD	Director Africa	French CAA 50 rue Henry Farman 75720 Paris – France	Bernard.catilla@aviation-civile.gouv.fr
GAMBIA	35.	PAUL BASS, JR	Director Flight Safety Standards	GCAA – Banjul Int'l Airport	Tel: +220-4472839 Fax: +220-4472190 pbass2@gmail.com pbass2@gcaa.aero
GHANA	36.	DANIEL ACQUAH	Director Safety Regulation	Ghana Civil Aviation Authority PMB, KIA, ACCRA GHANA	Tel: +233-302-776171 Ext1300 Fax: +233-302-773293 dacquah@gcaa.com.gh
	37.	MARTEY BOYE ATOKLO	Head of ANS Inspectorate	Ghana Civil Aviation Authority	Tel: +233-302-776171 Ext 1316 Fax: +233-302-773293 matoklo@hotmail.com matoklo@gcaa.com.gh
	38.	ALBERT TAYLOR	Director, Air Traffic Management	Ghana Civil Aviation Authority Private Bag, Kotoka Int'l Airport, Accra, Ghana	Tel: +233 20201 8277 Fax: +233 302 773293 ATaylor@gcaa.com.gh
	39.	PRINCE BISMARCK BOATENG	Director of Safety Engineering	Ghana Civil Aviation Authority PMB KIA Accra, Ghana	Tel: +233-20-2018327 pbboateng@yahoo.co.uk

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
GHANA (cont'd)	40.	EDWARD BAAH	Deputy Director, ATM	Ghana Civil Aviation Authority PMB KIA Accra, Ghana	pbbateng@gcaa.com.gh Tel: +233 244 230 999 Fax: +233 302 773293 ebaah@gcaa.com.gh
	41.	BARNABY P. MATTEER	Manager Nav-Aids	Ghana Civil Aviation Authority PMB KIA Accra, Ghana	Tel: +233-20-8148313 +233-302-773293 bmateer@gcaa.com.gh
	42.	KALAGBAN OULARE	Chef de Département	Agence Navigation Aérienne B.P. 3025, Aéroport de Conakry/Gbessia	Tel : + 224 62 41 25 02 Fax : + relaou@yahoo.fr
GUINEA	43.	FARA TOLMO	Ingénieur Chef Section SBN	Direction Nationale de l'Aviation Civile B.P. 95 Conakry - Guinée	Tel : + 224 30 45 34 57 tolmfara1@yahoo.fr
	44.	R. J. LUBANGA	Director Air Navigation Services	Kenya Civil Aviation Authority JKIA-KAA Complex P.O. Box 30163-00100 GPO Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 82 74 70 - 5 Fax: +254 20 82 23 00 rlubanga@kcaa.or.ke
KENYA	45.	MRS. T. CHOCHO	Manager, ANS Aerodrome Meteorology Legislation	Kenya Civil Aviation Authority JKIA-KAA Complex P.O. Box 30163-00100 GPO Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 82 74 70 Fax: +254 20 82 23 00 tchocho@kcaa.or.ke
	46.	H. OLWENGE	Ag. Manager Air Traffic Services	Kenya Civil Aviation Authority JKIA-KAA Complex P.O. Box 30163-00100 GPO Nairobi, Kenya	Tel: +254 20 82 74 7 Fax: +254 20 82 23 00 holwenge@kcaa.or.ke
	47.	S. WESECHERE	Manager, Engineering Services	Kenya Civil Aviation Authority JKIA-KAA Complex P.O. Box 30163-00100 GPO Nairobi, Kenya	
	48.	J. K. MAINA	Ag. Manager Aeronautical Information Services	Kenya Civil Aviation Authority JKIA-KAA Complex P.O. Box 30163-00100 GPO Nairobi, Kenya	
	49.	ABDULLAHI MOHAMED IBRAHIM	Senior Ass. Director of Education	Min. of Education Box 30040, Nairobi	Tel: +0735625906 Fax: Mabdullahi2010@yahoo.com

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
	50.	KEZIAH P.A. OGUTU	Executive Vice President	IFATCA PO Box 56819-00200 Nairobi Kenya	Tel: +254 822 38 6001 Fax: +254 20 82 7102
MADAGASCAR	51.	RAZAFY ROBERT JEAN	Director General, ACM	Aviation Civile Madagascar	Robert_razafy@yahoo.com
MALAWI	52.	DIXIE DP KWATANI	Chief Air Traffic Services Officer	Department of Civil Aviation P. Bag B311 Lilongwe3 Malawi	Tel: +265 1 770 577 Fax: +265 1 774 986 dkwatania@yahoo.com
	53.	ALFRED CAPCHIN MTLATILA	Director	Department of Civil Aviation Private Bag B 311 Lilongwe 3 Malawi	Tel: +265 11 173 4101 Fax: 265 11 177 4986 amtlatila@yahoo.co.uk
MAURITANIA	54.	ABOUBEKRINE SEDDIGH	Directeur Général de l'Aviation civile	ANAC BP 91 Nouakchott, Mauritanie	Tel: +222-45244006 Fax: +222-45253578 abseddigh@gmail.com
MAURITIUS	55.	SARUPANAND KINNOO	Deputy Director of Civil Aviation	Department of Civil Aviation SSR International Airport Plaine Magnien Mauritius	Tel: +230-6032000 Fax: +230-6373164 civil-aviation@mail.gov.mu
MOZAMBIQUE	56.	EMANUEL CHAVES	Manager	Airports of Mozambique Maputo	Tel: +258 825974700 Emanuel.chaves@aeroporotos.co.mz
NIGER	57.	MOUSTAPHA AMADOU ROUFAL	Chef du Département Navigation Aérienne	ANAC - BP 727 - Niamey Niger	Tel: +227-96972489 Fax: +227-20738056 moustapharouf@yahoo.fr
	58.	HASSANE OUSSEINI	Coordonnateur des Audits de Supervision de la Sécurité et de la sûreté (USOAP-CMA) et (USAP)	ANAC - BP 727 - Niamey Niger	Tel: +227-94941428 Fax: +227 20 73 80 56 hassanousseini@yahoo.fr
	59.	HALAROU DJIBO	Responsable des opérations	ASECNA - BP 1096 - Niamey, Niger	Tel: +227-94608713 Fax: +227-735512 halaroubo@yahoo.fr
	60.	ABOUBACAR ASSOUMANE	Ing. Navigation Aérienne	AANN - BP 1096 - Niamey, Niger	Tel: +227-96968529 Fax: +227-20735895 aboubadac@yahoo.fr
	61.	HALIDOU MOUSSA	Representative of Niger to ICAO/Member of the Air Navigation Commission	ICAO, 999 University Street, Suite 8.23 Montreal Quebec H3C-559 Canada	Tel: +1-514-9545820 Fax: +1-514-9548151 mhalidou@icao.int

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
NIGERIA	62.	HAROLD OLUSEGUN DEMUREN	Managing Director	Nigerian Civil aviation Authority LAGOS, Nigeria	Tel: +234 805 509 3300 Fax: + demurenho@aol.com
	63.	FERDINAND ANUKWE	General Manager	Nigerian Airspace Management Agency P. M. B 21084 IKEJA LAGOS, Nigeria	Tel: +234 80 60 09 23 70 Fax: nebekfeddy@yahoo.com
	64.	JOHN CHUKS ONYEGIRI	General Manager, SMS	Nigerian Airspace Management Agency P. O. Box 1726 GARKI, ABUJA Nigeria	Tel: +234 803 3494892 Fax: John.Onyegiri@yahoo.com
	65.	IKENNA ANYAEGBUNAM	PA – MD/CE	Nigerian Airspace Management Agency	Tel: +234 Fax: minicyke@yahoo.com
	66.	NNAMDI UDOH Engr.	Managing Director CEO, NAMA	Nigerian Airspace Management Agency	Tel: + Fax: nnamdiht@yahoo.co.uk
	67.	SOLOLA MUKAILA ALANI	Director of Operations, NAMA	Nigerian Airspace Management Agency PMB 21084 IKEJA, LAGOS Nigeria	Tel: +234 080 550096177 Fax: masolola@yahoo.com
	68.	MOHAMMED RUMA	Director Safety & Tech. Policy	Fed. Min. of Aviation Fed. Sec. ABUJA Nigeria	Tel: +234 8033111316 captruma@yahoo.com
69.	SALIU OLADIPPO DAWUDA	General Manager Airworthiness Standards + Approvals	Nigerian Civil Aviation Authority Aviation House, Ikeja, Nigeria	Tel: +234 80 55093320 Fax: +234 1 7739628 sodawudada@yahoo.com	
70.	OLUMUYSIWA BERNARD ALIU	Representative of Nigeria on ICAO Council	ICAO, 999 University Street Suite 14-70 Montreal, QC H3C5J9 Canada	Tel: +1 514 954 8289 Fax: +1 514 954 8315 obaliu@icao.int	
71.	ADEBIYI POPOOLA	General Manager (Air Navigation Stds)	Nigerian Civil Aviation Authority Aviation house, M.M. Int. Airport, Ikeja, Lagos	Tel: +234 805 509 3316 Fax: + jire2002@yahoo.co.uk	

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
NIGERIA (cont'd)	72.	OMODELE ADESOLA AROWOLO	Deputy General Mgr (CN8)	Nigerian Civil Aviation Authority	Tel: +234 803 317 77 34 Tel: +234 1 2790 438 omodelearowolo@yahoo.com
	73.	EUSTACHE KARAGIRE	Director Air Navigation Services	Rwanda Civil Aviation Authority B.P. 1122 Kigali, Rwanda	Tel: +250 78851 6068 Fax: +250 252 582609 ekaragire@caa.gov.rw
RWANDA	74.	EMMANUEL SABIITI	Chief Air Navigation Technical Services	Rwanda Civil Aviation Authority c/o B.P. 1122, Kigali, Rwanda	Tel: +250 252 583441 Fax: +250 252 582609 esabiiti@caa.gov.rw esabiiti@yahoo.com
	75.	Mrs. NDOUMBE NIANG THIOUNE	Chef de Service des Normes d'Aérodromes	ANACIM – BP/ 8184 Dakar Yoff – Sénégal	Tel: +221 33 869 53 35 Fax :+221 33 820 04 03
	76.	MAMINA CAMARA	Chef de Service Prévisions Météorologiques de l'ANACIM	ANACIM – BP/ 8184 Dakar Yoff – Sénégal	Tel :+221 77 555 41 87 Fax :+221 33 820 13 27 maminakamara@yahoo.fr
	77.	Mrs. AICHATOU SOW	Air Navigation Inspector	ANACIM – BP/ 8184 Dakar Yoff – Sénégal	shatousow@yahoo.fr
	78.	ATAB BODIAN	Expert Aéronautique civile	ANACIM – BP/ 8184 Dakar Yoff – Sénégal	Tel :+221 77 637 90 84 Bodian12atlab@hotmail.com
SENEGAL	79.	SIDY GUEYE	Responsable des Opérations par Interim	Représentation ASECNA Sénégal	sgueye@yahoo.fr
	80.	ESMEE, MARTINE SAMSON	General Manager Air Navigation Services	Seychelles CAA PO Box 181, Victoria, Mahe, Seychelles	Tel :+248 252 72 06 Fax : 248 438 40 32 esamson@scaa.sc
SEYCHELLES	81.	LISE MOREL	General Manager Telecoms and Information Systems	Seychelles SCAA P.O. Box 181, Victoria, Mahe, Seychelles	Tel :+248 252 72 05 Fax : 248 43 80 09 lmorel@scsq.etc
	82.	MOHAMOUD ABDILAH I HARUN	Air Navigation Manager	SCAMA – Aden Adde Intl. Airport – CAA building Mogadishu, Somalia	Tel: +0615 27 85 85
SOMALIA	83.	SAID I. ALI KORSHEL	Minister of Ports, Air, Land and Marine Transport	SCAMA – Aden Adde Intl. Airport – CAA building Mogadishu, Somalia	Tel: +252-615777444 saidkorshel@yahoo.com

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
SOUTH AFRICA	84.	YAHIA HASSAN ELHODA MOHAMED	Flight Operations Director	SCAA -P. O. Box 430 - Khartoum, Sudan	Tel: +249-9-12912467 Yelheday7@gmail.com
	85.	ABU BAKR ELSIDDIG	Deputy Director ANSSU	SCAA -P. O. Box 430 - Khartoum, Sudan	Tel: +249-12-3499420 abubakratco@live.com
	86.	LEVERS MABASO	Representative of South Africa to ICAO Council	999 University, Suite 10.20 Montreal, Quebec, Canada H3C 5J9	Tel: +514-954 6683 Fax: +514-9546691 southafrica@icao.int lmabaso@icao.int
	87.	TSHEOP PEEGE	Deputy Director-General	South African Civil Aviation Authority Private Bag X193 Forum Building Cor Struben & Bosman Str - Pretoria, 0001	Tel: +27 12 309 3184 Fax: +27 12 309 3529 peegeT@dot.gov.za
	88.	ELIZABETH MPYE	Deputy Director	South African Civil Aviation Multilateral Private Bag X193 Pretoria, 0001	Tel: +27 12 309 3007 Fax: +27 12 309 3529 mpyeE@dot.gov.za
	89.	JANINE PRINS	Deputy Director, Airspace	Private Bag X193 Pretoria, 0001	Tel: +27 12 309 3498 Fax: +27 12 309 3906 prinsJ@dot.gov.za
	90.	PRINCESS NOKUTHULA MSOMI	Assistant Director, Search and Rescue	Department of Transport Private Bag X193 Pretoria 0001	Tel: +27 12 309 3411 Fax: +27 12 309 3736 msomiP@dot.gov.za
	91.	GABOREKWE ESTHER KHAMBULE	Senior Manager, Aviation MET Services	South African Weather Service Aviation Weather Centre P.O. Box 1194 O.R. Tambo International Airport, Johannesburg 1627	Tel: +27 11 390 9326 Fax: +27 11 390 9332 gaborekwe.khambule@wea thersa.co.za
	92.	JEOPFREY MATSHOBA	Senior Manager, Air Navigation Services	South African Civil Aviation Authority Private Bag X73 Halfway House 16185	Tel: +27 11 545 1370 Fax: +27 11 545 1282 matshobaJ@caa.co.za

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION (cont'd)	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
SOUTH AFRICA	93.	NELSON NKABITI	Senior Manager, Aerodromes and Facilities	South African Civil Aviation Authority Private bag X73 Halfway House Midrand 1685	nkabiti@caa.co.za
	94.	UVESH GOPICHUND	Air Traffic Management Specialist	ATNS PO Box Xis, Kempton Park, 1619 South Africa	Tel:+27 0837781103 Fax:+27 011 6071402 uveshg@atns.co.za
	95.	SOLOMON DUBE	Director General	Swaziland Civil Aviation Authority PO Box D361 The Gables 999, University Street, Suite 15.50, Montreal Quebec, Canada, H3C 5J9	Tel: + 268 76064271 Fax:+268 24046694 Solomon@swacaa.co.sz Tel: +514
TOGO	97.	PELENGUEI MAGNOUREWA	Inspecteur national aérodrôme et navigation aérienne	ANAC – Bd de la paix 2699 Lomé – Togo	pelengueismael@yahoo.fr
UNITED STATES	98.	CORNELIA WILSON-HUNTER	Manager, Safe skies for Africa Program	U.S. Department of Transportation 1200 New Jersey Ave SE; W88-304 Washington, DC 29590 – United States	Tel:+1-202-3669521 Fax:+1-202-4932216 cornelia.hunter@dot.gov
	99.	SUSAN McDERMOTT	Deputy Assistant Secretary for Aviation and Int'l Affairs	U.S. Department of Transportation 1200 New Jersey Ave SE; W88-304 Washington, DC 29590 – United States	Tel:+1-202-3664551 Fax:+1-202-4932216 susan.mcdermott@dot.gov
	100.	ARNOLD ROHOLT	Aviation Safety Inspector - FAA	2190 Kampala Place Dulles, VA 20189-2190 Kampala, Uganda	Tel:+256-752220553 Arnold.Roholt@faa.gov
	101.	MOIRA D. KEANE	FAA Representative in Africa	Office of International Affairs- API - Federal Aviation Administration c/o US Embassy - Dakar, Senegal	Tel: +221-33-829-2180 Mob: +221-77-637-6944 mo.keane@faa.gov

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION UNITED STATES (cont'd)	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
	102.	DENNIS L. JONES	Senior Air Safety Investigator	Office of Aviation Safety Major Investigations division (AS-10) 490 L'Enfant Plaza East S.W. Washington, DC 20594	Tel: +202-314-6321 Fax: +202-314-6329 lonesd@ntsb.gov
	103.	TANYA FRAIKIN	U.S. Embassy, Kampala		Mobile + 256 752220116 Fraikint@state.gov
UGANDA	104.	BALIDDAWA ZEPHANIAH M.	Chairman Uganda CAA Board of Directors	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +077-2-437015 Fax: +256-41331401 aviation@caa.co.ug
	105.	RICHARD RUHESI	Ag. Director Air Navigation Services	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 752643073 Fax : +256 414 320964 ruhesi@caa.co.ug.ug / richard.ruhesi@gmail.com
	106.	JOHN WYCLIFFE KABBS TWIJUKE	Representative of Uganda on ICAO Council	999 University Street, Montreal Canada	Tel: +1-514-9548224 uganda@icao.int
	107.	JOHN TUSUBIRA KAGORO	Director Airports & Aviation Security	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 752 792221 Fax : +256 414 320571 /414 321401 kagoro@caa.co.ug / kagoro@yahoo.com
	108.	SAMUEL MUNEEZA	Director Safety, Security & Economic Regulation	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 752 318181 / +256 414 321435 Fax : +256 414 320375 / 414 321401 smuneeza@caa.co.ug / dat@caa.co.ug
	109.	Prof. WOLFGANG H. THOME	Tourism and Aviation Consultant/Travel Writer	P O Box 7711 Kampala	Tel : +256 717 717 000 withome@gmail.com
	110.	ALOYSIUS MULEKEZI	Principal Communications Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 777210841 amulekezi@caa.co.ugn / amulekezi@yahoo.co.uk

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION (cont'd)	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
UGANDA	111.	GEOFFREY OKOT	Principal ATMO/Planning & ICAO Liaison Training	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 414 320906 / +256 772 686721 Fax: +256 14 320964 gokot@caa.co.ug
	112.	OKELLO CHARLES OKELLO	Principal Immigration Officer	Immigration P O Box 7165 KAMPALA	Tel: +256 772 423274 okello43@yahoo.com
	113.	DAISY NANONO	Board Director	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 772 697904 namono.2000@yahoo.com
	114.	JUSTIN EPELU-OPIO	Board Director	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	+256 782 794448 jepelu@yahoo.com
	115.	TOM DAVID WASSWA	Manager Commercial Services	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 752433663 Fax: +256 414 321401 tdwasswa@caa.co.ug
	116.	SILVER KAJJA	Assistant Commissioner Air Transport	Ministry of Works and Transport P O Box 10 ENTEBBE	Tel: +256 772454286 Fax: +256 414 320135 skajja20001@yahoo.com
	117.	PATRICK SANYA	Commissioner Transport Regulation	Ministry of Works and Transport P O Box 10 ENTEBBE	Tel: 256 414 320418 Fax: 256 414 320135 patrick.sanya.2011@gmail.com
	118.	DOROTHY KAWEESI	Board Director	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 776 699991 /752 699991 dorothykaweesi@yahoo.com
	119.	DANIEL WANJALA	Senior ATM Inspector	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 712 926402 dwanjala@caa.co.ug
	120.	CHARLES SENDEGEYA	Security Officer	OOP KAMPALA	Tel : +256 772 507668 sendegeyac@yahoo.com
	121.	HERMAN C.I. OWOMUGISHA	Airport Security	Police	
	122.	KIYITA M. KYAMBADDE	Board Member, CAA (Uganda)	P O Box 10611 KAMPALA	Tel: +256 772774432 kmiyita@gmail.com
	123.	RUTH APOLOT	Senior Engineer Planning and Development	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 773663163 7755663163 rapolot@caa.co.ug

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
UGANDA (cont'd)	124.	GODFREY WANDERA	Ag. Director of Transport	Ministry of Works and Transport P O Box 10 ENTEERBE	Tel : +256 772 506740 Fax : +256 414 320135 Email : gowandera@gmail.com Tel : +256 752 507618 asooma@caa.co.ug
	125.	AYUB SOOMA	Manager Aerodromes Maintenance	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 776305042 / 701305042 pasilimwe@caa.co.ug
	126.	PETER ASIIMWE	Technical Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 782042995 akobusinge@caa.co.ug
	127.	AGNES KOBUSINGE	Senior Technical Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 752710138 Fax : +256 414 321401 ssebunya@caa.co.ug
	128.	SARAH SEBUNYA	Corporation Secretary	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 752481300 Fax : +256 414 321401 skisekka@caa.co.ug
	129.	SAMALIE KISEKKA	Director Finance	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 782 813789 Fax : +256 414 320964 mkanike@caa.co.ug
	130.	MOSES KANIKE	Ag. Manager, AIM	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 751613119 Fax : +256 414 320964 damoni@caa.co.ug
	131.	DAVID CLAY AMONI	Ag. Manager Air Traffic Management	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 754448907 Fax : +256 414 320375 fwanyama@caa.co.ug
	132.	DOLORES MUTYABA	Manager Economic Regulation	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 414 352111 / 755 811707 Fax : +256 414 320375 dmutyaba@caa.co.ug
	133.	FRANCIS WANYAMA	Principal Airworthiness Inspector	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 752 760935 Fax : +256 414 320964 ochanalex@yahoo.co.uk
	134.	ALEX ALBINUS OCHAN	ATM Specialist	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel : +256 752 760935 Fax : +256 414 320964 ochanalex@yahoo.co.uk
	135.	PAUL BIRUNGI KAJURA	Pilot	UPDAF P O Box 386 KAMPALA	Tel : +256 772 509934 bihazaa@yahoo.com

STATE/TAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
UGANDA (cont'd)	136.	MARGRET KAGENDO	Air Traffic Management Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 775344633 Email: kaggs28@yahoo.com
	137.	ALEXANDER BLACK BABIMPA	Air Traffic Management Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 752 954709 babimpa5@yahoo.com
	138.	JANE KANYUNYUZI	Principal Economic Regulation Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 772 320044 Fax: +256 414 320375 jkanyunyuzi@caa.co.ug
	139.	FRED BAMWESIGYE	Director Human Resource & Administration	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 752643093 fbamwesigye@caa.co.ug
	140.	JOHN BULINDI	Manager Operations	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 752765036 jbulindi@caa.co.ug
	141.	SEBASTIAN CHEROTIN	Comd JADCC	CAA (Uganda) P O Box 5536 - KAMPALA	Tel: +256 772632857
	142.	HENRY L. KITAKA	Ag. Manager Flight Standards	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 712 498131 Fax: +256 414 320375 hkitaka@caa.co.ug
	143.	BERNARD WANDERA	Ag. Director	East African Civil Aviation Academy P O Box 33 SOROTI	Tel: +256 75 4490015 Fax: +256 45 4461292 bdwwanderara@flysoroti.ac.ug
	144.	MICHEAL WAKABI	Analyst	NMS P O Box 6100 KAMPALA	Tel: +256 782484163 Fax: +256 414 232781 mwakabi@ug.nationmedia.com
	145.	HOPE KAMUSIIME	Manager Quality Assurance	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 751595071 hkamusiiime@caa.co.ug
	146.	JACKSON RWAKISHAIJA	Quality Manager	Department of Meteorology P O Box 3 ENTEBBE	Tel: +256 414 320920 Fax: +256 414 321403 jacuson.rwakishaija@gmail.com
	147.	RONALD WESONGA	Systems Manager	Department of Meteorology P O Box 7025 KAMPALA	Tel: +256 772 454680 wesonga7@hotmail.com

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
UGANDA (cont'd)	148.	ANANIA MBABAZI	Board Member	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 752 743688 ambabazi@aim.ug
	149.	SAMI WONEKHA	Manager Upcountry Airports	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 414 321465 Fax: +256 414 321401 Email: swonekha@caa.co.ug
	150.	IGNIE IGUNDURA	Manager Public Affairs	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256 414 321437 Fax: +256 414 321401 ii Gundura@caa.co.ug
	151.	EMMA CARTER	Delegate	Ndege Juu Africa Theold Terminal Kajjansi	Tel: +256 772 220134 Email: emma.carter@ndegejuu.com
	152.	TIM COOPER	Guest	Ndege Juu Africa Theold Terminal Kajjansi	tim.cooper@ndegejuu.com
	153.	KAHIRIITA NGABIRANO	Under Secretary	Ministry of Works and Transport P O Box 3798 Kampala	Tel: +256 772 473 250 kahiritafrancis@yahoo.co.uk
	154.	NICHOLAS NDEMA	Ag. Principal Technical Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: + 256 772 406856 Fax: +414 320964 ndema@caa.co.ug
	155.	ALEX WANDA	Ag. Principle Technical Officer – Planning	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: +256-753-330056 awanda@caa.co.ug
156.	OKELLO THOMSON	Operations Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	tokello@caa.co.ug	
157.	BARONGO RONNY	Ag. Manager SMS/QA	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	rbarongo@caa.co.ug	
158.	FRANK WANANDA	Senior Air Traffic Management Officer	CAA (Uganda) P O Box 5536 KAMPALA	Tel: 0779-262632 awananda@caa.co.ug	

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
ZIMBABWE	159.	DAVID CHAWOTA	General Manager ICEO	Civil Aviation Authority of Zimbabwe P. Bag 64 7716, Causway Harare	Tel: +263 4 585 093 Fax: +263 4 585 096 dchawota@caaz.co.zw patience@caaz.co.zw
ORGANIZATIONS					
ACI	160.	DAVID GAMPER	Director, Safety and Technical Affairs	Airports Council International - World office PO Box 302, 800, rue du Square Victoria, Montreal	Tel: +1 514 373 1216 Mobile: +1 514 654 1216 Fax: +1 514 373 1201 dgamper@aci.aero
AFCAC	161.	MESFIN FIKRU WOLDEYOHANNES	Director Safety and Technical Services	Leopold Sedar Senghor Int. Airport - BP 2356 Dakar, Senegal	Tel: +221-338598812 Fax: +221-338207018 mfikru@atfac.org
AFRAA	162.	ELIJAH CHINGOSHO	Secretary General	PO Box 20116 Nairobi 00200 Kenya	Tel: +254-737085456 Fax: +254-206001176 echingosho@africa.org
ASECNA	163.	SANOGO TENE ISSABRE	Agent d'encadrement	ASECNA - BP3144 Dakar Sénégal	Tel: +221-338695243 Mob: +221 77 960 3734 Fax: +221-338203784 tisanogc@yahoo.fr
BAGASSO	164.	EMMANUEL AKATUE	Executive Director		Tel: +234-8129999982 eakatue@bagassoo.org
BOEING	165.	ANDJORIN CHAMSOU	Director for Africa and Middle East, Aviation Safety	PO Box, 54289 Dubai, UAE	Tel: +971561741500 chamsou.d.andjorin@boeing.com
COSCAP-UEMOA	166.	MANZI NIKA MEHEZA	Inspecteur régional aérodomes Inspecteur Régional en sécurité et certification des Aérodomes au Projet COSCAP-UEMOA	01 BP6159 Ouagadougou 01 Burkina Faso	Tel: +226-79205490 Fax: +226-50304505 meheza@yahoo.fr
EAST AFRICAN COMMUNITY (EAC)	167.	LADISLAUS MATTINDI	Principal Civil Aviation Officer	PO Box 1096 Arusha, Tanzania	Tel: +255-754326892 matindi@eachq.org
EAC-CASSOA	168.	MTESIGWA MAUGO	Executive Director	PO Box 873 Entebbe, Uganda	Tel: +256-414322047 Fax: +256-414322049 mmango@cassoa.org
	169.	LUKE KANGOGO KITTONY	Manager Airworthiness	PO Box 873 Entebbe, Uganda	Tel: +256-414322047 Fax: +256-414322049 kittony@cassoa.org

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION (cont'd)	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
EAC - CASSOA	170.	ROBERT MWESIGWA NVIIRI	Technical Coordinator	Plot 41-43 Circular Rd P. O. Box 873 Entebbe, Uganda	fmwesigwa@cassoa.org
	171.	TOM KOK	Director	AvAssist Foundation c/o Iddesleigh, Penbothidno Constantine, United Kingdom, TR11 5AU	Tel: +44-1326340308 Fax: +31-848325185 tom.kok@avassist.org
	172.	RAYMONDVANDEN EIJNDEN	Pilot	AvAssist Foundation c/o Iddesleigh, Penbothidno Constantine, United Kingdom, TR11 5AU	Tel: +3135-5823196 Fax: +3135-5823196 l.i.m.v.d.eijnden@planet.nl
FLIGHT SAFETY FOUNDATION (AVIASSIST FOUNDATION)	173.	GAOUSSOU KONATE	Regional Director - SO&I, AFI	Private Bag X9 Postnet Suite 970 Benmore 2010, South Africa	Tel: +27 82 331 3259 Fax: +27 11 523 2704 konateg@iata.org
	174.	Capt. SOUHAIEL DALLEL	Executive Vice President for AFI/MID Region	Residence Amine Apt A6 1053 Tunis, Tunisia	Tel: +216 98320771 Fax: + Souhaïel.dallel@topnet.tn
ICAO SECRETARIAT					
IATA	175.	RAYMOND BENJAMIN	Secretary General ICAO HQ	ICAO Headquarters	
	176.	NANCY GRAHAM	D/ANB ICAO HQ	ICAO Headquarters	
	177.	SAINARAYAN ANANTHANARAYAN	Environment Officer ICAO HQ	ICAO Headquarters	asainarayan@icao.int
	178.	MAM SAIT JALLOW	Regional Director	ICAO WACAF Dakar, Senegal	mjallow@dakar.icao.int
	179.	EVALOU GNANG	Acting ICAO Deputy Regional Director	ICAO WACAF Dakar, Senegal	egnang@dakar.icao.int
	180.	BENOIT OKOSSI	Regional Officer, MET	ICAO WACAF Dakar, Senegal	okossi@dakar.icao.int
	181.	EUGENE VOUDRI	Regional Officer, Flight Safety	ICAO WACAF Dakar, Senegal	evoudri@dakar.icao.int
	182.	GEORGE BALDEH	Regional Officer, Aeronautical Information	ICAO WACAF Dakar, Senegal	gbaldehy@dakar.icao.int

Rapport de la première réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique-Océan Indien

STATE/ETAT ORGANIZATION	No	NAME/NOM	FONCTION	ADDRESS/ADRESSE	TELEPHONE/FAX/E-Mail
ICAO SECRETARIAT (cont'd)	183.	OUSMAN MANJANG	Regional Officer, Aircraft Airworthiness	ICAO WACAF Dakar, Senegal	omanjang@icao.int
	184.	MESHESHA BELAYNEH	Regional Director	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	mbelavneh@icao.int
	185.	BOITSHOKO SEKWATI	Deputy Regional Director	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	bsekwati@icao.int
	186.	PROSPER ZOO MINTO'O	Regional Officer, CNS	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	pzoomintoo@icao.int
	187.	SEBOSESO MACHOBANE	Regional Officer, ATM	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	smachobane@icao.int
	188.	LAMBERT NDIWAITA	Regional Officer, AGA	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	lndiwaita@icao.int
	189.	MILTON TUMUSIIME	Regional Officer, Flight Safety	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	mtumusiiime@icao.int
190.	NABINTU NTAKOBAJIRA	Administration Officer	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	nnakobajira-zahinda@icao.int	
191.	BERNADETTE GAFARI	Senior Secretary	ICAO WACAF Dakar, Senegal	bgafari@dakar.icao.int	
192.	FARTIA ISABELLE MAIGA	Assistant	ICAO WACAF Dakar, Senegal	fmaiga@dakar.icao.int	
193.	CONSOLATA ONGONGA	Assistant	ICAO ESAF Nairobi, Kenya	congonga@icao.int	